

Verbatim du Conseil d'Administration du 16 mai 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST (présente le matin),
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER le matin, présente l'après-midi),
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (présent le matin, procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX l'après-midi),
Monsieur Eric DAUBIGNEY (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST le matin).

Membres excusés

Monsieur David COUSSON,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Membre absent

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

➤ Membres absents

Madame Ambre ADAMIAK,
Madame Louise BOUCHÉ,
Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Arthur SABATIER,
Madame Lucile TISON
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER),
Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent le matin, procuration à Monsieur Lionel CROGNIER l'après-midi),
Monsieur Brice LETHIER (présent le matin),
Madame Laetitia MARTINEZ (présente de 10h45 à 12h45),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation (excusée)
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,

Monsieur Alexandre FOURNIER, Vice-président délégué au campus numérique et aux systèmes d'information et aux sources ouvertes,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Maxence ROULLIAT, Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A : Points soumis à discussion</u>	7
II) Approbation des verbatim du conseil d'administration des 16 février et 16 mars 2022.....	7
VI - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 4 mai 2022)	8
1. Création du comité social d'administration de l'Université de Bourgogne et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.....	8
III) Discussion sur l'avenir du site Bourgogne Franche-Comté	9
IV) Questions statutaires	29
Création du conseil du numérique : composition, fonctions et compétences, modalités de délibération	29
V) Questions financières.....	37
Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses.....	37
VI - Questions relatives aux Ressources humaines (CT du 4 mai 2022) (suite).....	38
2. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2022-2023.....	38
3. Primes de charges administratives d'intérêt général – Année universitaire 2020 et 2021 et régularisation année universitaire 2022-2023	39
4. Charte de gestion des agents contractuels de l'Université de Bourgogne	40
VII - Questions relatives au Pôle Patrimoine	46
Installation de simulateurs pour l'enseignement en odontologie – UFR des Sciences de santé.....	46
X - Demande de subvention auprès du CRBFC – "projet Simlife"	47
VIII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 3 mai 2022	48
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022	48
b. Offre de formation 2022-2023 :	48
- Demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie	48
- Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) : Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1 ^{ère} année du 2 ^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027 - Modification des capacités d'accueil des formations en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} années du 1 ^{er} cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024.....	48
XII - Tarification par apprentissage du secteur public en l'absence de tarif de contrat de professionnalisation	52
VIII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 3 mai 2022 (suite) ...	54
1. Travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022	54
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022	55
a. Passeport ECTS Forthem.....	55
b. Offre de formation 2022-2023.....	56
- Modification de fiches filières	56
- Master UBFC – création d'un nouveau parcours : mention Physique fondamentale et applications parcours Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus – QuanTEEM – UFR Sciences et techniques.....	57
c. DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé	58
- Demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée – mention « Urgences »	58
- Demande de modifications DU-DIU	59
d. Projets internationaux.....	59
IX - Travaux de la commission de la recherche (CR) du 5 mai 2022.....	60
- Demandes de subventions.....	60
<u>Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)</u>	61
XIII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	61
XIV - Compte-rendu des conventions hors subvention	62
<u>Point C : Questions diverses</u>	62

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 16 MAI 2022)

*(La séance est ouverte à 10 h 30 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à tous et bienvenue dans ce conseil d'administration qui se poursuivra cet après-midi parce que nous avons un ordre du jour particulièrement important. Je vais, si vous en êtes d'accord, entamer l'ordre du jour par les points d'information que je souhaite livrer à votre connaissance, à supposer, d'ailleurs, que vous les ignoriez.

I) Informations du Président

Le Président.- D'abord, commencer par deux nouvelles tristes. J'ai appris il y a quelques minutes le décès de Philippe Lutz, qui est le directeur du collège doctoral de la COMUE UBFC, de l'ensemble des écoles doctorales. Décès tout à fait subit, ce week-end. Philippe Lutz était professeur à l'université de Franche-Comté, il dirigeait une équipe de travail sur les systèmes automatiques de micro-manipulation et de micro-assemblage, et en tant que directeur du collège doctoral, Philippe Lutz était unanimement apprécié. Ce ne sont pas des mots convenus, pour rendre hommage à un collègue subitement disparu. Il était réellement unanimement apprécié pour la qualité de son travail, ses capacités de dialogue. On sait que ce n'est pas toujours facile entre les équipes et au sein des écoles doctorales. Et puis son intégrité, également, pour la gestion des dossiers. Donc j'adresse à sa famille, à ses proches, ses collègues, toutes mes condoléances, à la fois en mon nom personnel et au nom de l'université de Bourgogne. On m'a informé il y a vraiment quelques minutes que ses obsèques seront célébrées le jeudi 19 mai, à 10 heures, à Châtillon-le-Duc, c'est à côté de Besançon. Donc première triste nouvelle, mauvaise nouvelle.

Mauvaise nouvelle, qui date d'un peu plus longtemps, vous avez peut-être su, parce qu'on en a un peu parlé, que notre communauté étudiante a été frappée par la disparition précoce d'une étudiante de deuxième année de lettres qui s'appelait Célia Diouani, qui a été inhumée le 14 avril à Chalon. J'ai pu assister à ses obsèques, et j'étais accompagné du doyen Henri Garric et de la vice-doyenne de l'UFR Lettres, Marie-Ange Fougère. Nous avons donc pu présenter nos condoléances à la famille. C'est un moment particulièrement émouvant, vous le comprenez bien, quand une jeune fille de 19 ans disparaît, et les discours étaient à la fois sans pathos mais poignants, ce qui fait que c'était un moment d'émotion intense. Cela fait partie, malheureusement... sur 35 000 étudiants, la vie est ainsi, on

sait qu'on a des disparitions, c'est toujours un moment terrible quand on y est confronté.

Voilà, donc, deux tristes nouvelles pour ouvrir ce conseil d'administration, dont on aurait bien aimé se passer.

Autre information, qui concerne la vie du conseil d'administration. J'ai reçu hier soir un mail m'informant de la démission, par Jean-Emmanuel Rollin, de ses mandats au CHSCT et au conseil d'administration, avec effet immédiat. Il ne m'a pas exposé les raisons pour lesquelles il démissionnait. Il m'a simplement dit, sans lever les secrets de la correspondance, et je l'ai pris pour un compliment, parce qu'avec Jean-Emmanuel Rollin, on n'a pas toujours été d'accord. Il y a eu des oppositions, ici, au CHSCT, et puis parfois aussi lors des rencontres que je fais régulièrement avec les organisations syndicales, organisation par organisation, dans mon bureau, tranquillement, sans être dans les instances, il y a eu des oppositions, mais il y a eu dialogue, et donc Jean-Emmanuel Rollin m'a dit qu'il était quand même satisfait du dialogue que nous avons réussi à instaurer entre nous. Ce à quoi j'ai répondu que pour dialoguer il faut être deux, et donc que cela tenait aussi à lui, bien sûr. En tout cas, je tiens à remercier publiquement Jean-Emmanuel Rollin, parce que je crois que cela fait plus de 20 ans qu'il était membre du CA, probablement du CHSCT également, et que, au-delà des divergences d'analyse ou de proposition que l'on pouvait avoir pour certaines décisions, moi j'ai toujours apprécié sa droiture. Il ne s'est jamais écarté du chemin de la défense des intérêts des personnels BIATSS qu'il représentait et même au-delà, en tout cas, de ce qu'il estimait comme étant ce que devraient être les décisions de l'établissement pour les personnels BIATSS qu'il représentait. Voilà. Donc je suis certain que Jean-Emmanuel Rollin continuera à prendre une part active dans la vie de l'établissement mais sous d'autres formes. En tout cas, c'est ce qu'il m'a expliqué également. Donc, merci à lui pour toutes ces années au service de l'établissement.

Denis Hameau.- Je voulais aussi vous annoncer, je ne sais pas si vous l'avez vu, le décès d'Emmanuel Zenou, à BSB. Cela a été assez brutal, ce week-end. Comme il est au grand campus, je crois que depuis 2007, il était professeur de gouvernance d'entreprise et il devait prendre le Master Grande école.

Le Président.- Merci. J'adresserai mes condoléances aussi à BSB, à Stéphane Bourcieu, bien sûr, et à toute la communauté. Effectivement, triste week-end, pour le moins.

Je reprends...Le scrutin étudiant pour le conseil d'administration et la CFVU a été annulé, pour des raisons que, je crois, on avait déjà abordées. C'est que l'arrêté électoral de l'établissement prévoyait que lorsqu'une liste se prévaut du soutien d'une organisation nationale, c'était le cas de l'UNEF, ici, il est nécessaire de déposer une lettre de soutien émanant de cette organisation nationale pour éviter, on va dire, qu'une liste se présente comme telle sans avoir en réalité l'habilitation, le soutien de l'organisation nationale. C'était le cas de l'UNEF, qui n'avait pas joint à ses listes des lettres de soutien au plan national, si bien que ses listes avaient été déclarées irrecevables. La commission de contrôle des opérations électorales a décidé d'annuler le scrutin au prétexte que le président de l'université ne tenait pas des dispositions législatives réglementaires en vigueur le droit d'ajouter cette condition à la recevabilité des listes. Sur le fond, je n'adhère pas à cette analyse juridique, mais peu importe, l'établissement a décidé de ne pas porter l'affaire devant

le juge administratif. On se conforme à l'avis de la commission et un nouveau scrutin aura lieu les 18 et 19 mai, donc cette semaine, mercredi et jeudi, à distance. Donc, nouveau scrutin, sachant que certaines listes sont encore irrecevables cette fois-ci, donc j'imagine qu'il va y avoir encore un contentieux mais cette fois-ci je ne suis pas certain que ce contentieux nous soit défavorable, enfin, que son issue nous soit défavorable.

Autre information, qui concerne les rencontres que j'ai réalisées au cours de ce semestre, puisque le Covid a décidé de perturber le calendrier initial, les rencontres dans le cadre des réunions publiques que j'ai menées. Donc les dernières se sont déroulées à Mirande, Gabriel, en Droit-Lettres et il reste une 11^{ème} rencontre publique, qui aura lieu à la Maison de l'université, avec les services centraux. L'idée est évidemment de poursuivre le dialogue. Bien sûr, ce dialogue doit se faire avec les organisations syndicales, comme je l'ai souligné tout à l'heure, mais il doit se faire avec tout le monde en réalité. Alors, évidemment, c'est un peu compliqué mais ces réunions publiques ont précisément pour but d'entendre un certain nombre de choses, ce qui va, mais ce qui ne va pas non plus, et puis d'essayer, justement par ce dialogue, par la concertation, d'apporter des réponses lorsqu'elles sont possibles, de sorte qu'on améliore les choses dans notre établissement.

Au cours de ces 10 réunions publiques, la participation était variable, cela variait d'une quinzaine de personnes, parfois 30, 40, plus de 60 de temps en temps, c'est arrivé, et en tout cas, à chaque fois, j'ai trouvé les échanges de très grande qualité, c'est-à-dire que nous étions vraiment dans les questions de fond, la plupart du temps, des questions importantes, bien sûr. Les débats ont été denses, et ils ont été longs. La plupart de ces réunions ont duré au moins trois heures. C'est vous dire si, je le pense, il y a une utilité, en tout cas pour les personnes qui y participent.

Autre information encore. La semaine dernière, on a pu, une délégation à laquelle j'ai participé est allée à Sibiu, qui est une ville de Roumanie de 170 000 habitants, à peu près, et qui a une belle université. Et cette université de Sibiu fait partie des deux universités qui ont rejoint Forthem, l'alliance européenne, en septembre dernier, avec Agder, en Norvège. Cela a été l'occasion de nouer, dans le cadre de Forthem mais aussi dans un cadre plus bilatéral, un contact diplomatico-pédagogico – de recherche on va dire – scientifique, avec plusieurs composantes et avec l'université elle-même. Donc on a pu rencontrer le recteur de l'université, qui est l'équivalent du président, tous les vice-recteurs, tous les vice-présidents, pour échanger sur des collaborations possibles à l'échelle de l'établissement, mais nous avons pu rencontrer également un certain nombre de représentants des composantes, de mémoire, sciences agricoles et environnement, qui travaille aussi dans le vin – il y a de bons vins en Roumanie, je peux en témoigner. On a rencontré également la faculté des sciences de management, la faculté de droit, la faculté d'art et de théâtre. Notamment, Véronique Parisot était présente, qui dirige, comme vous le savez peut-être, le Master de management des projets culturels. Et donc il y a des rapprochements, d'ores et déjà, qui vont se faire, les contacts ont été excellents. En droit aussi, je le pense. Il y a eu des échanges par le passé avec l'UFR Droit, Science économique et politique d'ici, mais qui sont, avec le covid, un peu tombés en désuétude. Il faut les réactiver et il y a volonté, à Sibiu, de réactiver ces échanges entre collègues, entre étudiants et entre personnels. Donc on est revenu de Sibiu avec vraiment beaucoup d'espoir et d'optimisme pour le développement de relations avec ces collègues de l'université, collègues qui parlent tous anglais et qui parlent,

pour bon nombre d'entre eux, français. Donc vraiment, le dialogue a été facile et facilité par cette maîtrise des langues qui est tout à fait remarquable.

Autre point, encore, d'information. Là aussi, je pense que cela ne vous a pas échappé, la Cité internationale de la gastronomie et du vin a été inaugurée. C'est un lieu, et je parle en regardant Denis Hameau, absolument extraordinaire. Pour ceux qui ne l'ont pas visité, je vous y invite. Pour ma part, j'avais fait part de mes doutes sur l'intérêt d'une telle cité, et en visitant, on découvre l'intérêt de cette cité et on voit que le projet dijonnais est tout à fait remarquable dans ses lignes éditoriales et dans sa capacité à attirer un public très différent, finalement. Il y en a pour tout le monde, il y en a pour la bouche, mais il y en a aussi pour la culture puisque les deux chapelles ont été rénovées et je vous invite à les visiter parce qu'il y a une mise au tombeau du Christ du XV^e siècle qui est absolument remarquable, l'ensemble architectural est aussi remarquable et les lieux de convivialité qui existent et les boutiques qui existent à la Cité internationale de la gastronomie et du vin sont tout à fait extraordinaires. L'esthétique architecturale et l'accueil. Lors de l'inauguration de la Cité de la gastronomie, je tiens à souligner que l'IUVV (Institut universitaire de la vigne et du vin) a vraiment été mis à l'honneur parce que les chercheurs de l'IUVV sont venus faire des démonstrations sur le goût, rencontrer le public.

Et la chaire Unesco de la culture de la vigne et du vin a été mise en avant aussi par l'intermédiaire de sa présidente, Jocelyne Pérard, ancienne présidente de l'université de Bourgogne et qui pilote toujours cette chaire. Mais il faut savoir aussi que Jocelyne Pérard a fait partie du comité d'orientation stratégique restreint, un petit nombre d'acteurs qui ont présidé à l'élaboration de la ligne éditoriale de cette très belle Cité internationale de la gastronomie et du vin. Je crois que cela a été vraiment un grand succès, sur les quatre premiers jours d'ouverture il y a eu 48 000 personnes, je crois que c'est cela. Donc, allez-y, franchement, cela vaut le coup, je fais un peu de la pub, mais pour quelque chose qui à mon avis est majeur pour Dijon, pour Dijon métropole, pour le département mais pour la région aussi parce que c'est un élément de rayonnement et d'attractivité tout à fait intéressant. Et puis, c'est si proche de nos préoccupations aussi, de chercheurs, de scientifiques, de formation à l'œnologie. Je crois qu'il y a vraiment de très belles choses à faire. Et puis, petit rappel, l'OIV est actuellement accueilli dans les locaux de la Cité de la gastronomie. Donc, vraiment, je crois, une très belle opération, très prometteuse et les retours de la presse sont excellents. C'est vraiment un élément de dynamisation du territoire, je crois. Voilà. Je ne sais pas si Denis Hameau veut ajouter un petit mot ?

M. Hameau.- Oui, pour simplement dire que c'est normal de s'interroger lorsque des projets de cette taille ont lieu, et on a vu aussi que celui de Lyon avait un peu périclité mais nous, dans notre conception, c'était beaucoup plus qu'un gros centre commercial où l'on pouvait déguster des choses. Parce qu'à Lyon, c'était d'abord très cher et ensuite, il n'y avait pas toute cette dimension, j'allais dire, y compris de recherche scientifique, expérientielle. Il y a des choses autour des données, aussi, que progressivement on va voir émerger. Et surtout, on a l'école Ferrandi, qui est liée à la CCI de Paris et qui est l'une des écoles les plus prestigieuses de formation des chefs dans le monde. Qu'elle soit à Dijon, c'est plutôt bien aussi et donc, derrière, il y a aussi des projets de développement avec eux, notamment probablement un campus autour de l'hôtellerie, puisqu'on a de plus en plus d'hôtels et il faut former des gens.

C'est très bien qu'il y ait 48 000 personnes qui soient venues, cela montre que c'est populaire, aussi, parce que dans les 48 000, il n'y avait pas que des touristes chinois, qui ne sortent pas beaucoup en ce moment, d'ailleurs. Mais l'idée, c'est cela, à la fois la dimension populaire et la dimension internationale, et aussi faire le lien avec les éléments, vraiment la directrice de la Cité a cela en tête, faire le lien avec l'enseignement et la recherche.

Le Président.- Très bien, très bien. Il y a même une salle de cinéma, plusieurs salles de cinéma et puis il y a une résidence universitaire à proximité immédiate. Voilà. Il y a vraiment des liens qui sont faits avec nos préoccupations, c'est une très bonne chose.

Autre information encore, vous savez qu'en mars dernier nous avons fêté les 30 ans du site Condorcet, avec de belles cérémonies au Creusot. Et vendredi dernier, nous avons pu fêter les 30 ans de la filière AES au Creusot. Je tiens à souligner que chaque fois, il y a eu une excellente ambiance, que ce soit pour le site Condorcet ou pour la filière AES. A chaque fois nous étions présents, en tout cas j'y étais et cela permet de réaffirmer, pas seulement au Creusot mais au-delà, l'engagement de l'université de Bourgogne sur les sites territoriaux, sur tous les sites territoriaux, bien sûr, et cela confirme également tout l'intérêt qu'il y a à avoir des sites territoriaux puisque vous savez que ce que j'appelle l'arc ouest bourguignon, les campus d'Auxerre, Nevers, Chalon, le Creusot, Mâcon accueillent environ 4 000 étudiants et que parmi ces 4 000 étudiants, on sait très bien qu'il y en a bon nombre qui accèdent aux études supérieures parce qu'il existe un campus territorial et qu'ils ne se formeraient peut-être pas dans un cycle universitaire si ces campus territoriaux n'existaient pas, pour des raisons parfois financières, de proximité. Donc c'est vraiment quelque chose de tout à fait important pour l'université de Bourgogne, pour les territoires, les quatre départements sur lesquels l'uB a ses sites, et les villes, bien entendu, qui accueillent ces sites et avec lesquelles nous travaillons en étroite collaboration. J'ai d'ailleurs pu le dire vendredi dernier au Creusot, devant les élus et devant certains députés, que ces sites territoriaux ne peuvent exister que parce que l'uB bien sûr s'engage mais aussi parce que les collectivités territoriales s'engagent. C'est-à-dire que l'université de Bourgogne n'aurait jamais les reins budgétaires, financiers, suffisamment solides pour supporter son implantation pédagogique, en matière de recherche, locale. Donc c'est bien une stratégie commune que nous développons avec les collectivités territoriales qui accueillent nos sites territoriaux, comme d'ailleurs nous menons une stratégie commune à Dijon avec Dijon Métropole, bien entendu, sur beaucoup de points. Voilà donc, pour ces 30 ans de la filière AES, à laquelle je suis particulièrement attaché puisque je suis ancien doyen de la faculté de Droit, Sciences économique et politique, qui inclut, qui gère la filière AES à Dijon et sur les sites territoriaux aussi, bien sûr.

Avant-dernier point d'information, qui concerne la charte des valeurs de l'université de Bourgogne. Vous savez que c'est un chantier qu'on a ouvert il y a quelques mois maintenant, qui faisait partie des éléments de programme pour la présidence de l'université. J'ai sollicité Jean-Philippe Pierron, qui est professeur de philosophie dans notre établissement pour piloter les travaux sur cette charte. Il a commencé d'y travailler et l'idée de la charte n'a jamais été d'en faire quelque chose qui émane de la gouvernance et qui s'imposerait à tout le monde, mais ça doit être le fruit d'un travail collectif et d'une concertation avec l'ensemble de la communauté.

Parce que cette charte des valeurs doit rendre compte des valeurs qui sont les nôtres collectivement, de ce qui fait que nous sommes l'université de Bourgogne et pas une autre université. Donc c'est un élément, un peu, aussi, d'identité autour de valeurs qui nous rassemblent et qui nous caractérisent. Donc aujourd'hui, un message va partir dans la journée pour convier l'ensemble des personnes qui sont intéressées, qui se manifesteront, à participer aux échanges qui permettront d'écrire cette charte, et puis de venir devant le conseil d'administration pour être adoptée, pour approbation, pour, peut-être, discussion aussi, à notre tour avant qu'elle soit définitivement adoptée au niveau de l'établissement.

Dernier point d'information, cela concerne l'ordre du jour. Nous avons un ordre du jour très chargé et le troisième point de cet ordre du jour, c'est la discussion sur l'avenir du site Bourgogne Franche-Comté. Il se trouve que la vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, Laetitia Martinez, a eu un contretemps technique et devrait arriver d'ici 11 heures. Si elle n'est pas arrivée avant qu'on aborde ce point de l'ordre du jour, je me permettrai d'inverser avec une question qui était prévue cet après-midi, qui concerne les ressources humaines. Voilà, tout simplement. Oui, Denis Hameau.

M. Hameau.- Moi, je devrai vous laisser à 11 heures, parce que vous savez que les trains pour Paris, en ce moment, c'est un peu rock 'n' roll. Donc, voilà, je voudrais quand même qu'on aborde le sujet...

Le Président.- Oui, c'est un peu dommage. J'espère que Laetitia Martinez arrivera suffisamment tôt pour qu'on puisse...

M. Hameau.- Sinon je l'aborderai 10 mn avant de partir, avec l'accord du Président. Je crois que c'est important.

Le Président.- Très bien, bien sûr. Mais les discussions, c'est crucial, c'est très important effectivement.

Très bien, merci. Ce que je vous propose... on a une question qui concerne la CFVU et qui est relative à l'ouverture de la filière odontologie. C'est un dossier dans lequel on est extrêmement contraints sur le calendrier, qui suppose un énorme travail de la part des équipes, qui a été fait, mais finalisé, dans sa dernière version, vendredi dernier en fin d'après-midi. Donc, pour votre parfaite information, et avec toutes mes excuses, parce que finalement, le dernier document qui vous a été communiqué n'est pas le document vraiment finalisé de vendredi dernier, vous allez recevoir là, maintenant, par mail, une version qui est à jour et qui permettra d'améliorer votre information. Je suis vraiment désolé, on ne procède pas comme ça d'habitude, on vous laisse le temps de découvrir. Si ça pose un problème... Je t'en prie, Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Quelques éléments d'explication. Pour le dossier d'accréditation à envoyer, la *dead line* était vendredi en fin de journée. Cependant on ne pouvait pas attendre la fin de journée pour vous envoyer au moins quelques éléments, pour que vous ayez le temps de regarder le dossier avant aujourd'hui. Donc nous avons préféré vous envoyer une version même si elle n'était pas totalement aboutie dès le vendredi matin. Et donc ce que vous allez recevoir ici, c'est le dossier réellement envoyé à la DGESIP avec, en jaune, les parties qui ont été

rajoutées. Donc il n'y a pas de modifications majeures mais il y a, on va dire, des compléments d'information qui permettent d'avoir un dossier qui est un peu plus solide et un peu plus mûr en fin de journée.

Le Président.- Avec nos excuses renouvelées, vraiment, mais en plus, le dossier était extrêmement important, c'est quelque chose qui se fait dans l'urgence d'un calendrier qui nous échappe largement. On n'est pas du tout à l'origine de ce calendrier.

Donc, premier point soumis à discussion, c'est l'approbation du verbatim du conseil d'administration. Il y en a deux, en réalité, deux verbatims, celui du 16 février et celui du 16 mars 2022.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation des verbatim du Conseil d'Administration des 16 février et 16 mars 2022

Mme Pucéat.- On va commencer par le verbatim du conseil d'administration du 16 mars 2022. Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce verbatim ? Pas de remarque, donc je vous propose d'approuver le verbatim de ce conseil d'administration du 16 mars 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au verbatim du 16 février 2022. Est-ce que quelqu'un a des remarques sur ce verbatim ? Non plus. Donc s'il n'y a pas de remarque, je vous propose d'approuver le verbatim du conseil d'administration du 16 février 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

18 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point suivant à l'ordre du jour.

Le Président.- Oui, alors, effectivement Laetitia Martinez est sur le point d'arriver, mais on va demander, le temps qu'elle arrive, à Stéphane Tizio de présenter le premier point de ce qu'il voulait faire au titre DRH, et puis, Stéphane, tu suspendras ton point quand Laetitia Martinez sera présente. Stéphane, tu as la parole.

VI - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 4 mai 2022)

1. Création du Comité Social d'Administration de l'Université de Bourgogne et fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité

M. Tizio.- D'accord. Bonjour à toutes et à tous. Donc le premier point concernant le compte rendu du dernier comité technique de l'établissement porte sur la création du comité social d'administration de l'université de Bourgogne. Le CT, évidemment, a été saisi du projet de délibération dont vous avez été vous-même destinataires et ce comité social d'administration, c'est en fait une instance qui, selon la loi de transformation de la fonction publique, doit se substituer à la fois au comité technique tel qu'il existe actuellement et au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail). Ce comité social d'administration comprendra dix représentants titulaires des personnels, accompagnés de 10 représentants suppléants qui seront élus au scrutin de liste lors des prochaines élections professionnelles. Au sein de ce comité social d'administration, il y aura une formation qui sera spécialisée, qui sera donc désignée en son sein et qui, finalement, reprendra grosso modo les prérogatives du CHSCT.

Et donc, si vous avez regardé la délibération qui vous est proposée, dans cette délibération nous devons préciser, comme il nous semble que ça avait été présenté au conseil d'administration précédent, la part des femmes et des hommes qui composeront l'effectif qui sera pris en compte, justement pour constituer les listes de candidatures au sein du futur comité social d'établissement. Et donc ces pourcentages de femmes et d'hommes s'établissent à 51,54 % de femmes pour 48,46 % d'hommes. Ce comité social d'administration sera donc installé à l'issue des prochaines élections professionnelles qui auront lieu en décembre et dès que ces élections seront faites, eh bien, à la fois le CT actuel et le CHSCT cesseront d'exister dans notre établissement.

Saisi, donc, de ce projet de délibération, le comité technique a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de question particulière ni de remarque. Dans ce cas, je vous propose d'approuver la création du comité social d'administration de l'université de Bourgogne et la fixation des parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

19 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci, nous allons donc reprendre, avec l'arrivée de Laetitia Martinez, vice-présidente au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, le fil initial de notre ordre du jour – merci beaucoup, Stéphane, d'accepter ce traitement un peu saucissonné de ton point RH – avec le troisième point de l'ordre du jour, discussion sur l'avenir du site BFC.

III) Discussion sur l'avenir du site Bourgogne Franche-Comté

Le Président.- Les choses évoluent, vous le savez, quasiment au jour le jour, même si depuis quelques jours c'est plutôt calme, mais il y a eu lors d'un conseil des membres du 11 mars 2022 une décision, prise sur la base d'un consensus à l'unanimité, selon laquelle nous étions inquiets sur l'évolution de la COMUE, notamment, j'en parlerai, des crises que rencontre la COMUE, à venir, ou à court terme, ou immédiates, déjà en cours. Donc, le 11 mars, le conseil des membres a décidé de demander au gouvernement de se positionner sur le double siège de manière non équivoque, en disant : voilà, nous avons reçu une réponse... difficile à exploiter, en tout cas, du MESRI. Et donc il s'agissait d'interpeller, et nous l'avons fait, le premier ministre sur cette question. À défaut d'une réponse au 31 mai 2022, ou en présence d'une réponse défavorable du Premier ministre, le conseil des membres a décidé de travailler sur une convention de coordination territoriale.

Donc, option A ou option B. Option A, on a le double siège et on continue dans la COMUE, option B, nous n'obtenons pas le double siège et nous nous lançons dans une convention de coordination territoriale. Cette position a été réaffirmée la semaine suivante, le 18 mars, par les membres présents, à nouveau réunis en conseil, donc une semaine plus tard. Nous avons rédigé la lettre, nous l'avons adressée au Premier ministre et nous sommes en attente. Le MESRI nous a laissé entendre que nous devrions avoir une réponse avant le 31 mai, sachant que c'est une question qui est pendante devant le secrétariat général du gouvernement.

Donc, voilà où nous en étions au mois de mars. Le 13 avril, nous avons eu une réunion à la DGSIP, où j'ai pu exposer les contours de ce que pourrait être une convention de coordination territoriale si jamais nous n'obtenions pas le double siège. Cela s'est déroulé normalement.

Et le 14 avril, j'avais été invité à parler devant le conseil de Dijon Métropole, invité par François Rebsamen, son président, pour parler de deux choses, les 300 ans de l'uB et les perspectives d'avenir, on pourrait dire, d'UBFC ou en tout cas du site Bourgogne Franche-Comté sous l'angle, bien sûr, des affaires universitaires qui nous concernent.

J'ai simplement exprimé, et d'ailleurs c'est sur Youtube, vous pouvez aller le vérifier, ça a été enregistré, c'est diffusé, c'est public, j'ai simplement exposé, grosso modo, ce que je viens de vous exposer, ni plus ni moins, mais il semblerait que cet exposé ait été très, très mal perçu de la part de certains élus de Franche-Comté – je dis bien certains parce que j'ai su après que tous n'ont pas voulu se joindre à ce que je vais vous décrire, à cette contestation, qui me concernait, qui était une attaque directe, une agression directe à mon égard.

Et donc dans un communiqué de presse, des présidents d'intercommunalités de Franche-Comté, de Besançon, Montbéliard, Belfort et Vesoul ont dénoncé ma prise de parole devant le conseil métropolitain de Dijon. Et ce communiqué de presse qui a été publié, véritablement, auquel je n'ai pas voulu répondre publiquement parce que je pense que cela ne fait qu'entretenir un climat de suspicion, de défiance et d'agressivité et n'a pour objectif, finalement, je pense, parce que j'ai du mal à comprendre les intentions des auteurs, que d'opposer deux territoires, ce qui est à mon avis extrêmement délétère, extrêmement destructeur, là où nous devrions au contraire prendre le taureau par les cornes pour construire ensemble.

Ce communiqué de presse appelle quelques commentaires.

Le premier, c'est d'abord qu'il réalise une ingérence très claire dans l'enseignement supérieur et la recherche de la part de collectivités territoriales qui n'ont pas de compétence dans ce domaine.

Le deuxième commentaire, c'est que ce communiqué de presse invoque, évoque davantage, d'ailleurs, mais invoque aussi à l'appui de sa démarche, un accord politique de 2015 décidant que le siège de la COMUE devait être absolument à Besançon, autrement dit, pas de partage possible. Cela soulève deux remarques, deux questions. La première, c'est : de quel accord s'agit-il ? Je n'en ai jamais vu de trace nulle part, j'aimerais bien qu'on me le produise. Et puis, deuxièmement, à supposer qu'il existe, cet accord porterait sur un objet illégal. Pourquoi ? Parce que c'est un accord qui porterait sur l'autonomie des établissements qui sont seuls à même de décider de leur destin, non seulement parce qu'ils sont des opérateurs de l'État mais qu'ils sont des opérateurs dont l'autonomie est consacrée par le code de l'éducation. Dès lors que des acteurs extérieurs se mêlent de cette autonomie pour essayer d'imposer leurs vues sur la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche, ils empiètent sur la loi, sur les prérogatives que la loi reconnaît à ces établissements. Autrement dit, ils commettent quelque chose de contraire à la loi. Leur action est illégale.

Le communiqué de presse invoque également les succès de la COMUE. Finalement leurs auteurs estiment que « les objectifs d'excellence ont été tenus » – je cite. Malheureusement, je trouve nécessaire de rappeler à ces auteurs que ce n'est pas ce qu'a observé le jury international en juillet 2021 puisqu'il a retiré l'ISITE à la COMUE à cette époque. Et pourquoi l'a-t-il fait ? Il suffit de lire le rapport. Le rapport note B le bilan scientifique du site Bourgogne Franche-Comté sous l'égide de la COMUE. B. L'excellence, c'est A. Ça, c'est très clair. Et il a noté C le volet institutionnel. C'est quoi, le volet institutionnel ? C'est la COMUE, justement.

C'est-à-dire que la COMUE n'est pas une institution, aux yeux du jury international, apte à porter une politique de site de niveau international. Je vais citer un extrait du rapport du jury international : « le projet n'a pas réussi à créer une seule université alignée sur un quelconque modèle d'université reconnaissable au niveau international, et les nouveaux statuts proposés » – ceux sur lesquels nous avons travaillé tant, et dans lesquels je croyais, je peux le dire – « sont insuffisants pour donner les moyens à UBFC de se développer comme université à part entière ». Ça veut dire quoi, en termes de jury international ? Ça veut dire que UBFC peut porter une politique de site régional, ça c'est bien, au niveau de UBFC, mais n'est pas capable de la porter au plan international et ne permet pas aussi de rayonner, d'être attractif à l'international. Voilà ce que cela signifie.

Donc si la plus-value de la structure COMUE était évidente avec ISITE, puisque la COMUE était une condition *sine qua non* d'attribution de l'ISITE, à l'époque, d'accord, il fallait rentrer dedans. Pour le reste, aujourd'hui, on s'aperçoit que la dynamique en matière scientifique du site doit être surtout attribuée à la qualité des équipes et à la qualité des interactions entre ces équipes, qui sont absolument nécessaires, qu'il faut préserver et qui s'épanouissent depuis bien avant la COMUE, je vous le rappelle, parce que les équipes scientifiques bourguignonnes et franc-comtoises travaillent ensemble depuis bien avant 2010. Donc cette dynamique en matière scientifique peut parfaitement continuer de s'épanouir dans une autre structuration du site BFC, à n'en pas douter.

Le communiqué de presse indique également que le ministère a clairement affirmé qu'une convention de coordination territoriale ne peut porter un PIA. Techniquement, c'est juste puisqu'un PIA ne peut être porté que par une personne

juridiquement reconnue. Une convention, ce n'est pas une personne juridique, c'est un lien de droit qui unit plusieurs personnes juridiques. Donc, en réalité, d'une part il s'agit ici d'un PIA futur, dans le cadre d'une CCT, il doit être porté par un établissement, on va dire, principal, et puis après, par des établissements partenaires. Mais je vous rappelle que c'est déjà ce que l'on fait dans la COMUE, par exemple avec les graduate schools. UBFC porte les graduate schools comme établissement principal et les autres établissements signent des conventions, comme moi je l'ai signée d'ailleurs au mois de janvier, au titre des établissements qui hébergent des formations des graduate schools, ni plus ni moins, cela s'appelle des accords de consortium, on en signe tout le temps dans le cadre de la COMUE. Donc quelle est la valeur ajoutée de la COMUE dans ce système-là ? Je ne le vois pas en tant que tel.

Ensuite, l'idée derrière le communiqué de presse, c'est de dire quoi ? Si on a une CCT, on n'aura plus de PIA. Eh bien, je tiens à votre disposition la liste de l'ensemble des PIA gagnés par des établissements qui exercent leur activité dans le cadre d'une convention de coordination territoriale. De mémoire, il y a eu La Rochelle, Paris I, Poitiers, Bordeaux – parce que l'université de Bordeaux a fusionné mais il y a les autres –, il y a Pau... au total il y en a eu huit ces derniers mois dans le cadre du PIA d'excellence.

Le communiqué, aussi, agite un épouvantail, c'est celui du transfert du siège de Besançon vers Dijon. Il n'en a jamais été question. Vous pouvez reprendre tous les verbatims, j'ai toujours milité pour un duopole universitaire Dijon-Besançon. D'où le fait que j'ai porté la revendication du double siège, d'une part, et d'où, également, la proposition de CCT. Pourquoi ? Parce que la convention de coordination territoriale est le seul modèle proposé, en dehors de la COMUE, par le code de l'éducation, qui permet de sanctuariser ce duopole universitaire, en Franche-Comté autour de Besançon et Montbéliard, et en Bourgogne, autour de Dijon et de l'arc ouest bourguignon. Donc il n'y a pas, de ce point de vue, d'ambiguïté dans mon propos, je le rappelle publiquement et ce qui est dit dans le communiqué de presse et au mieux inexact, au pire, mensonger.

Je rappelle également l'intérêt du duopole ou du double siège. Le double siège, c'est la visibilité internationale assurée pour Dijon et Besançon. Aujourd'hui, la COMUE n'apparaît, dans les infographies, que comme étant à Besançon, si bien que dans les infographies internationales, nous n'apparaissions plus comme site universitaire alors que nous sommes le principal site universitaire quels que soient les indicateurs que vous choisissiez. Donc, pourquoi est-ce que, finalement, on n'obtiendrait pas cette visibilité internationale, sachant que c'est nous, en plus, qui apparaissions dans Shanghai, j'y reviendrai.

Deuxième élément sur la question du double siège, c'est que la COMUE, vous le savez, est un instrument transitoire qui doit mener, en principe, à une fusion, c'était la volonté des auteurs des textes législatifs et réglementaires qui ont créé les COMUE. Donc, si le siège unique est à Besançon, la fusion se fera avec un établissement unique dont le siège sera à Besançon, qui, à terme, fera disparaître l'uB de la carte universitaire. Et cela, ce n'est pas audible pour la communauté, ce n'est pas possible, et ce n'est pas audible non plus pour les acteurs du territoire bourguignon, cela, je peux vous le garantir, que ce soit Dijon Métropole ou les autres villes concernées.

Troisième élément sur le double siège. Le double siège permet de doter Dijon de moyens équivalents à ceux de Besançon. Je vous rappelle qu'actuellement, sur 68 emplois supports dédiés à la COMUE, il y en a 14 à Dijon et 54 à Besançon.

On dit Belfort-Besançon, mais en réalité à Belfort il y a très peu d'emplois, d'accord ? Donc il y a un déséquilibre total des services supports de proximité qui explique bon nombre de dysfonctionnements que nous avons rencontrés depuis que la COMUE existe.

Un élément politique maintenant. Il y a un élément politique majeur, qui est peut-être le plus important de tous. Qu'est-ce que c'est que le siège social ? Moi, j'explique à mes étudiants de troisième année qui font du droit des sociétés, puisqu'on étudie le siège social en droit des sociétés et en droit des associations, que c'est le lieu de la direction effective, de la personne morale. D'accord, mais quand on a dit ça, on n'a rien dit, en réalité. Les juristes sont obligés de dire cela, parce que c'est consacré par la jurisprudence. D'accord ? Mais si on fait une analyse davantage politique... parce que bon nombre d'acteurs disent : oui mais le siège social, c'est politique, ce n'est pas important. Mais le siège social, c'est politique et c'est pour cela que c'est déterminant. Parce que qu'est-ce que cela signifie concrètement, le siège social, en termes politiques ? C'est le lieu de convergence de toute l'information qui concerne les affaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'accord ? Et c'est le lieu où cette information est transformée en décision, et tout le monde sait que selon qu'on prend une décision ici ou là, eh bien, la vision du monde n'est pas la même et que le lieu où l'on prend la décision mûrit cette décision, inexorablement. Je peux prendre l'exemple du CROUS qui, je le crois, par exemple, s'est désengagé récemment du Creusot en refusant de prendre en charge la gestion de la cité universitaire nouvelle qui a été construite par Le Creusot, parce que le CROUS avait déjà refusé de prendre en charge la construction de cette cité universitaire. Et je peux multiplier les exemples qui sont nés de la fusion des deux CROUS Bourgogne Franche-Comté à Besançon, qui dessert, je pense, les étudiants de Bourgogne.

Dernier point sur le communiqué de presse. Le communiqué de presse attribue le classement de Shanghai à UBFC. Il dit que c'est grâce à UBFC si, finalement, l'uB est classée dans Shanghai, ce que je réfute totalement, pour plusieurs raisons. D'abord, l'uB est entrée dans Shanghai en 2017. La signature commune a été décidée et a commencé à être mise en œuvre en 2016, et les publications qui sont utilisées par Shanghai pour classer les établissements concernent la dernière année et les quatre années antérieures, notamment dans *Nature* et *Science* qui sont les deux « poids-lourds » scientifiques. Premier point. Deuxième point, en 2017, Shanghai a étendu son classement. Avant, il n'y avait que 500 établissements classés et c'est à la faveur de cet élargissement à 1 000 établissements que l'on est entré, aux alentours de la 800-900^e place. Que ce soit clair ! Ensuite, il y a eu progression de l'établissement dans le classement de Shanghai. Est-ce que la signature commune a pu aboutir, par l'effet des algorithmes des auteurs du classement de Shanghai, à ce que UBFC, dès lors que c'était marqué université de Bourgogne, soit automatiquement attribuée à l'université de Bourgogne ? C'est une possibilité, c'est un soupçon que nous avons, qui n'est aujourd'hui pas vérifié auprès de Shanghai, on n'en sait rien, en réalité. D'accord ? Mais c'est une possibilité, et si c'est le cas, eh bien, qu'on rectifie les choses en disant à Shanghai, très bien, avec la signature UBFC, nous soupçonnons qu'il y a un risque d'attribution des publications de l'UBFC à l'uB de manière indue. Alors à ce moment-là, il faut distinguer les deux et donc bien éviter la confusion, de telle sorte que le classement de Shanghai soit un juste reflet, et j'utilise des mots tout à fait à dessein puisque je vais vous montrer ce que ça a donné sous la plume du président d'UBFC. Pourquoi est-ce que je diffuse un courrier ? Parce que sur sa seule

initiative, le président d'UBFC a décidé d'écrire à Shanghai pour demander de mettre fin à une confusion, mais vous allez voir que ce qui a été demandé n'est pas tout à fait ce que je viens de décrire. Ce que je viens de décrire, c'est que si des publications de l'UFC sont attribuées à l'uB, il faut y mettre fin et il faut bien distinguer ce qui relève de l'uB et de l'UFC. Là-dessus, il n'y a rien à dire parce que je crois qu'il n'y a pas d'autre position possible. Sauf que ce courrier, qui a été adressé aux auteurs de Shanghai... Ce qui est intéressant c'est ça, le dernier paragraphe qui commence par « therefore ». Je traduis en direct, d'une manière très malhabile, pardonnez-moi : « Je voudrais vous demander de faire particulièrement attention à la différence entre l'université de Bourgogne et l'université de Bourgogne Franche-Comté, de sorte que le classement que vous donnez soit un reflet juste des forces académiques ». Cette formulation est à mon avis désastreuse. Pourquoi ? Parce que ce que demande le président d'UBFC, c'est de cesser, mais sans nuance, d'attribuer la signature unique Université Bourgogne Franche-Comté à l'université de Bourgogne. Si Shanghai suit cette demande, ce que nous sommes en train d'essayer de vérifier, cela signifie que l'université de Bourgogne sortira de Shanghai au 15 août prochain, sans pour autant qu'il soit demandé que la signature unique UBFC soit ventilée entre UFC et uB. Donc c'est un courrier qui peut être extrêmement grave de conséquences et qui peut aboutir – je vous rappelle que depuis que nous avons utilisé la signature commune, nous sommes sortis d'un classement international majeur qui s'appelle Leiden, qui est très observé partout dans le monde, parce que Leiden refuse de « ranker », de classer les COMUE. J'ose espérer que ce courrier a fini par un classement vertical dans une corbeille à papier et que Shanghai ne l'applique pas, parce que sinon, l'uB ne sera plus classée au 15 août prochain. Nous verrons bien.

Autres éléments sur le classement de Shanghai, et là il n'y a pas d'ambiguïté possible, c'est sur les classements thématiques. Vous savez qu'il y a le classement de l'établissement, d'une part, et puis dans chaque établissement il y a des thématiques, des domaines dans lesquels les établissements sont classés. Là il n'y a pas d'ambiguïté possible puisque l'université de Bourgogne est classée dans neuf domaines thématiques tandis que l'université de Franche-Comté est classée dans une thématique. Et alors, il se trouve qu'il ne peut pas y avoir d'ambiguïté parce que, finalement, l'université de Bourgogne est classée en écologie et l'université de Franche-Comté aussi. Ça prouve bien qu'il n'y a pas de confusion entre les établissements s'agissant de ces classements thématiques. Peut-être y en a-t-il eu, je le redis à nouveau, sur le classement des établissements, mais sur les classements thématiques, c'est très clair, ce n'est pas le cas.

Donc si vous voulez, tout cela alimente évidemment la défiance. Ce courrier date du 21 février 2022. J'en ai appris l'existence à la mi-avril, je n'avais pas été informé. Les membres du conseil des membres de la COMUE n'ont pas eu communication de ce courrier. Je l'ai obtenu parce que j'en ai appris l'existence au détour d'une conversation, par hasard. J'ai donc demandé à Dominique Grevey de me le communiquer, ce qu'il a fait, bien sûr et je lui ai dit « mais as-tu conscience des conséquences d'un tel courrier sur le classement de l'uB et puis à terme, évidemment, sur le rayonnement et l'attractivité de l'ensemble du site Bourgogne Franche-Comté », parce que je rappelle que nous sommes le seul établissement à être classé dans Shanghai. Donc, sans parler de « sabotage », on va dire, parce que le mot serait excessivement exagéré, probablement, je pense que ce qui a été écrit peut s'avérer extrêmement dommageable pour l'établissement, bien sûr, mais pas seulement, je pense, pour l'ensemble du site Bourgogne Franche-Comté.

Denis Hameau.

M. Hameau.- Sur ces affaires qu'on suit depuis... cinq ans, j'ai beaucoup réfléchi, j'en suis arrivé à me dire qu'au nom d'une inquiétude bisontine-franc-comtoise qui aurait peur d'une hégémonie bourguignonne – parce qu'en fait les chercheurs travaillent ensemble, le sujet est plutôt dans la gouvernance et la politique, c'est le C dont on parlait dans la notation du jury international – en fait, au nom d'une hégémonie, on pratique l'hégémonie. Au nom de la peur d'une hégémonie des autres, on pratique une hégémonie vis-à-vis des autres. C'est comme si ça justifiait ce type de comportement. Je suis enregistré, donc j'assume.

La deuxième chose, c'est que la traduction de ce courrier, pour moi, j'ai dit ce que j'en pensais au président d'UBFC qui disait « je ne vais pas demander l'avis tous les quatre matins pour écrire un courrier ». Certes. Enfin, moi je n'écris pas tous les quatre matins à Shanghai pour demander à ce qu'on regarde le classement de l'uB non plus. Donc je trouve que c'est assez désastreux parce que d'une part, c'est des choses qui auraient pu être discutées en amont, en disant bon, il se trouve que voilà, il y a cette suspicion, cette possibilité d'une confusion, il serait peut-être utile qu'on clarifie les choses, auquel cas on peut aussi voir, oui, cela peut s'entendre de ce point de vue-là. Moi, ce qui me gêne, c'est qu'il n'y ait pas eu d'information, parce que, à ce moment-là, on peut considérer que c'est un mauvais coup, en tout cas le penser – pas forcément, mais on peut le penser – et surtout on est prêt à tout sacrifier. Moi, c'est ça qui me pose problème, en réalité, c'est qu'on est prêt à tout perdre pour que l'autre ne gagne pas.

À partir de là, je crois que c'est assez difficile de construire ensemble. Vraiment, j'en arrive à un stade, aujourd'hui, où après avoir suivi le sujet, je ne comprends pas qu'on n'ait pas eu le double siège depuis tout ce temps, je ne comprends pas. Deuxième chose, l'État a aussi beaucoup poussé pour qu'on fasse plutôt une fusion, qu'on fasse disparaître une université, ce qui, d'un point de vue central, peut se concevoir, mais c'est plutôt un point de vue « énarchique », on va dire. D'un point de vue territorial, une université qui a 300 ans et UFC qui a un peu moins mais qui est aussi importante, on ne peut pas faire disparaître des institutions qui ont toute cette histoire, tous ces enjeux-là. En revanche, créer des coopérations, ça me paraît la voie la plus souhaitable, mais entre des gens qui sont capables de dialoguer, de ne pas être dans la peur, lorsqu'il a des problèmes les mettre sur la table, et de trouver les voies et moyens de cette coopération. Or moi, depuis cinq ans, honnêtement, j'ai vu pendant deux ans, avec le premier président d'UBFC, une forme d'hégémonie et une tentative de prise de contrôle hiérarchique sur le système. Ensuite, ça a explosé, on a eu une administration provisoire qui n'a servi à rien, juste géré les affaires courantes, qui a un peu préparé, heureusement, les membres ont essayé de trouver un équilibre et fait des propositions, mais en réalité, on a perdu quatre ans si je prends les premiers temps du mandat, ensuite les propositions qui ont été faites dans le cadre du jury ISITE, il n'y a pas eu le temps de travailler réellement, cela a été très, très contraint. Donc je me dis, aujourd'hui, j'espère qu'on aura un double siège, ça voudrait dire que la raison, peut-être, l'emporte un peu. Mais quand on voit comment réagissent les Francs-Comtois, que j'aime beaucoup, moi je n'ai pas de problème, comme j'ai grandi à Lyon, j'essaie de regarder ça avec toujours un peu de retenue, quand je vois comment ils réagissent lorsqu'on explique qu'on pousse pour un double siège, je me dis qu'il y a un vrai, vrai sujet de peur, d'inquiétude, de je ne sais quoi. Mais au nom de cette peur et de cette inquiétude, on est prêt à tout perdre. Il y a un truc qui, pour moi, me paraît complètement irrationnel

dans cette affaire-là. C'est peut-être l'histoire, la culture, les ducs de Bourgogne, voilà, je ne sais pas, des bagarres très, très ancestrales, la citadelle, peut-être, je ne sais pas, j'essaie de comprendre.

En tout cas, pour ce qui est de Dijon Métropole, un, l'uB ne doit pas disparaître, ce n'est pas possible, voilà, on va dire les choses comme ça. Deux, vous avez tout notre soutien, évidemment, pour essayer qu'on en sorte par le haut, parce qu'au final, c'est ça qui compte. Trois, si c'est la convention de coopération territoriale qui est le bon outil pour aller vers une coopération avec ceux qui ont envie de coopérer, moi je suis plutôt pour qu'on essaie de mettre notre énergie dans des choses positives où l'on construisse, où l'on arrive à faire avancer des projets, plutôt que de se battre comme on le fait depuis cinq ans. Contre les moulins, on perd tout le temps et moi j'ai autre chose à faire qu'à être Don Quichotte. Il faut que j'attrape mon train, en plus, donc il faut que je vous laisse. Mais voilà, je voulais vraiment exprimer ma solidarité, dire que je peux comprendre les inquiétudes des personnes en Franche-Comté, qu'il faut des équilibres et d'ailleurs c'est ce qu'on essaie, en tout cas c'est ce que j'ai essayé, moi, de pousser dans les échanges que j'ai pu avoir avec les élus mais parfois, ils ont ce sentiment de peur un peu irrationnel et du coup, au nom de cette peur, ils arrivent à avoir des comportements, en fait, hégémoniques. Et il ne faut pas confondre, je l'ai dit à la maire de Besançon, le leadership et l'hégémonie. Le leadership, c'est quand on est en capacité d'emmener les autres et quand on est en capacité de faire plus, de créer une dynamique collective. L'hégémonie, c'est quand on veut absolument tout contrôler, tout diriger, et empêcher parfois, même, les autres.

Le Président.- Merci pour ces mots. Denis, tu parlais à l'instant d'équilibre, je rappelle qu'aujourd'hui, il y a déséquilibre au détriment de l'université de Bourgogne. On le voit dans de très, très nombreux éléments que je rappellerai, parce qu'on en a déjà parlé. Je viens de parler de la répartition des services supports entre Dijon et Besançon, 14 postes dans un cas, 54 dans l'autre. Je rappellerai le plan de relance, 19 millions pour l'université de Bourgogne, 33 pour l'université de Franche-Comté – et je ne pointe pas l'université de Franche-Comté, que ce soit très clair dans mon propos –, le CPER, le contrat de plan État-région, 18 millions pour l'université de Bourgogne, 36 pour l'université de Franche-Comté. J'ai obtenu une promesse de la présidente de région de rajouter du FEDER, mais pas du CPER, donc des fonds conjoncturels et pas structurels pour essayer de compenser une partie de l'écart. Je rends à César ce qui lui appartient, ça a été fait, en tout cas c'est en cours.

Mme Martinez.- Simplement, si vous le permettez, Monsieur le président, j'irai même encore plus loin, puisque le FEDER était effectivement prévu initialement CPER et l'engagement de la présidente, est, y compris, si les fonds européens ne pouvaient pas être mobilisés, d'engager des fonds région à cet effet.

Le Président.- Merci de cette précision, qui est tout à fait juste, et il faut le dire, très clairement, à hauteur d'environ 10 millions d'euros, donc c'est plus, mais ça ne rattrape pas, évidemment. Je rappellerai la malheureuse affaire de la classe préparatoire CPES qui a été transférée *manu militari* par l'ancien recteur de Dijon à Besançon sur la base de déclarations qui nous ont totalement échappé, bien entendu. Et puis une déclaration, aussi, publique, qui a été faite du transfert de l'INSPE de Dijon à Besançon, publiquement, et qui, là encore, est totalement surprenante. Voilà. Véritablement, ce n'est pas sur ce déséquilibre qu'une

collaboration peut s'épanouir, ce n'est pas possible. C'est-à-dire qu'il faut effectivement que l'uB soit traitée comme les autres établissements de Bourgogne Franche-Comté, que ce soit dans le cadre des conventions CPER, etc., et à tous niveaux. Nous ne demandons pas plus, nous demandons juste le même traitement. Et cela ne peut passer que par la consécration de ce duopole universitaire parce qu'il y a un maillage territorial à réaliser, les villes ont besoin de leurs centres universitaires, de leurs universités et je le comprends aussi bien de Dijon que de Besançon. L'objectif n'est pas de retirer à Besançon son statut de site, de ville universitaire, ce n'est pas du tout ça, vraiment pas, ni d'ailleurs Montbéliard ni quiconque. Mais il est simplement que la place de l'université de Bourgogne dans le paysage ESR – enseignement supérieur et recherche – de Bourgogne Franche-Comté soit celle qui est la sienne, et que ce soit reconnu par l'ensemble des acteurs de la région. Cela passe idéalement par le double siège. Si nous obtenons le double siège, très bien, on s'y est engagé.

Cela ne résoudra pas bon nombre de difficultés, parce que je rappelle quand même la triple crise que connaît la COMUE.

La première est à court terme et n'est pas encore tout à fait existante, c'est celle des 10 millions d'euros par an qui vont disparaître de son budget avec la fin de l'ISITE. J'ai posé à plusieurs reprises la question aux différents membres, en conseil des membres de la COMUE : qui va prendre en charge les 18 emplois supports payés actuellement sur ces 10 millions par la COMUE ? Qui va compenser les 800 000 euros de frais de gestion qui sont liés à ces 10 millions d'euros que perçoit la COMUE et qui permettent de financer d'autres emplois ? Aujourd'hui, je n'ai aucune réponse de quiconque. J'ai même interpellé certains chefs d'établissement en disant : « tu es prêt à mettre combien de postes, toi ? » Moi je sais que l'uB prend en charge à peu près un tiers de l'effort collectif qui est demandé aux établissements membres de la COMUE pour abonder le budget en postes, etc. S'il faut mettre six postes de BIATSS à la COMUE quand on a encore 60 postes gelées dans la communauté en raison du plan de retour à l'équilibre financier, est-ce que la communauté de l'université de Bourgogne est prête à faire cet effort ? C'est 10 % des emplois gelés, ce n'est pas rien. Il y a des tensions partout dans notre établissement. Je pense qu'un certain nombre de représentants d'organisations syndicales peuvent en attester, peuvent en témoigner aujourd'hui, il y a des tensions partout. Est-ce que l'uB va se priver de six postes pour les mettre à la COMUE, sachant que le service rendu, aujourd'hui, n'est pas à la hauteur ? Et puis, est-ce qu'on va compenser un tiers des 800 000 euros, 240 000 euros ? On paye déjà une cotisation de 300 000 euros par an, donc 1 million par an en plus. Ça, c'est des questions tout à fait concrètes que je pose, aucun de mes interlocuteurs ne me répond, aucun. Je n'ai pas de réponse, sauf « on en parlera plus tard ». Mais plus tard, c'est maintenant. En ce moment, nous prenons un retard considérable par rapport aux autres. Les autres continuent de progresser, nous, on stagne. Dans une loi darwiniste, cela signifie qu'on régresse. Le site est en train de régresser, parce que nous ne prenons pas de décision. Ça, c'est pour la crise financière.

La crise RH. La crise, en matière de personnel, elle est dramatique. Le service RH comportait six personnes à la COMUE, il n'y en a plus que trois, peut-être quatre en ce moment puisqu'au mois de juin, le directeur des ressources humaines quitte la COMUE. Il n'y a plus de directrice de la recherche, il n'y a plus de directrice de la formation, ce qui est quand même dommage quand on s'appelle université puisque la recherche et la formation sont les deux piliers de l'établissement. De très nombreux autres collègues partent. Par exemple les deux juristes sont partis, donc

comment on fait pour conventionner ? On a eu une réponse de la COMUE qui dit « on confie à la SATT le conventionnement des projets de recherche ». Donc notamment deux EQUIPEX en souffrance en ce moment qui ne sont pas gérées par la COMUE d'un point de vue juridique. Et pour le reste, comment on fait ? La réponse, pour le moment, c'est qu'on fait appel à un cabinet extérieur. Oui, mais qui va payer la facture, et sur quels fonds ? Cela rejoint la première question. Et pour combien de temps ? Etc.

La troisième crise n'est pas RH, elle n'est pas financière, elle est politique. C'est-à-dire qu'il y a eu tout de même une communication particulièrement malheureuse, de propos qui m'ont été attribués de manière fautive, que j'aurais tenus au mois de janvier, lors de discussions, en plus, qui avaient vocation à continuer, à se poursuivre lors de réunions futures. Évidemment, là j'ai dû réagir. Et puis on voit bien qu'avec la communication qui a été faite contre moi par un certain nombre d'acteurs territoriaux récemment avec le communiqué de presse dont j'ai parlé tout à l'heure, ça n'arrange pas les choses. Je ne vous cache pas non plus que l'affaire du plan de relance, du CPER, de la CPES, des déclarations sur l'INSPE, plus, évidemment, le courrier que je diffuse actuellement sur l'écran ne facilitent pas le climat de confiance et la volonté, on va dire, de collaborer sur un pied d'égalité, en transparence, en loyauté les uns avec les autres. Que fait-on de l'ensemble de ces actes ? Qui sont des actes, je pense, de défiance, pour certains, d'agression à l'égard, alors, de ma personne. Il y a une volonté de personnaliser, bien sûr, mais derrière, ce qui est visé, c'est l'affaiblissement de l'université de Bourgogne, évidemment. Quand vous avez deux fois moins de CPER et deux fois moins dans le plan de relance, quand vous avez un courrier qui demande à ce que l'uB ne se voie plus attribuer la signature commune UBFC, quel est l'objectif de tout cela ? L'affaiblissement de l'établissement ? Mais pour quoi faire, derrière ? Quel sens donne-t-on à ce genre d'action ?

Je pose des questions, je n'ai pas nécessairement les réponses parce qu'après, il faut sonder les intentions, sonder les cœurs, mais très sincèrement ces éléments, qui sont factuels, que je vous expose, sont des éléments qui convergent tous dans la même direction. Et il n'est pas question que, un, je n'alerte pas ma communauté sur cette question et que, deux je ne sois pas force de proposition puisque personne d'autre ne propose quoi que ce soit. Je vous rappelle que sur la dimension institutionnelle de la politique de site ESR Bourgogne Franche-Comté nous avons échoué avec une COMUE, nous n'avons pas convaincu avec une COMUE expérimentale, nous n'avons pas convaincu le jury international qui nous donne C sur la COMUE expérimentale. Cela signifie que, finalement, ces deux modèles-là sont impropres à répondre aux objectifs du gouvernement. Trois, j'ai proposé une fusion, dans une réunion au ministère, à mes interlocuteurs, dont certains acteurs majeurs de Bourgogne Franche-Comté. On m'a répondu : « c'est une provocation ». J'ai évidemment proposé un établissement public expérimental et, là encore, puisque ça suppose la fusion des universités, on m'a dit que c'était la même provocation que pour la fusion. Ensuite, si on parle association de coordination territoriale, qui est une possibilité offerte par le code de l'éducation, on me dit la même chose : « ah mais oui mais à ce moment-là, il faut un seul siège, etc. ». On retombe sur la question du double siège. Et enfin, la sixième possibilité offerte par le code de l'éducation, parce que tout cela, ce sont les possibilités qui sont offertes par ce code, par la loi, donc, et parmi lesquelles nous devons choisir, c'est la convention de coordination territoriale, qui permet de sortir de l'ornière dans laquelle on se trouve. Voilà. C'est la seule chose qui a été admise, du bout des

lèvres de la part de certains, il faut bien le dire, comme étant le moyen institutionnel d'essayer de tirer les conséquences, finalement, d'un environnement institutionnel qui n'est pas propice à souder les établissements entre eux.

Je dirai encore une dernière chose, peut-être, qui concerne la convention de coordination territoriale. Contrairement à la COMUE, cette convention peut avoir un périmètre beaucoup plus large, on peut y intégrer les quatre établissements de santé de la région, CHU de Dijon, CHU de Besançon, EFS – établissement français du sang – à Besançon, et centre Georges François Leclerc à Dijon. On peut y intégrer également les ONR – organismes nationaux de recherche – qui souhaiteraient y participer. Deux d'entre eux, à ce jour, dans des discussions informelles, se sont montrés intéressés. On pourrait y intégrer éventuellement l'IEP de Dijon qui, lui aussi, s'est montré intéressé. Donc, je veux dire par-là que si on compare la situation actuelle où, finalement, la COMUE réunit sept établissements membres seulement, on peut tout à fait dans le cadre d'une convention de coordination territoriale, associer non pas sept établissements de Bourgogne Franche-Comté mais l'ensemble des établissements qui participent à la construction de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région. Donc on a des possibilités qui, aujourd'hui, n'existent pas dans le cadre de la COMUE et on peut parfaitement coordonner les mêmes quatre axes, les quatre domaines tout à fait majeurs que sont Matériaux, intelligence artificielle et systèmes d'ondes, le premier, le deuxième, Territoires, environnement, aliments, le troisième, Santé, soins intégrés et individualisés, et le quatrième, qui est en voie de naissance, on va dire, en cours de discussion, qui est un quatrième axe davantage orienté sur les SHS et qui, pour le moment porte le nom de Circulation et transferts, mais cela va évoluer, m'a-t-on dit récemment. Donc on peut parfaitement reprendre ces quatre domaines, continuer à coordonner – la convention de coordination territoriale a ce but – la stratégie des établissements, de telle sorte que tout le monde monte en compétences et rayonne, et devienne plus attractif encore à l'international.

C'est très simple, il y a des exemples ailleurs. Rennes est sortie de sa COMUE et a construit une convention de coordination territoriale, Poitiers à fait la même chose. Sur 21 COMUE, de toute façon il n'y en a plus que quatre qui existent en France aujourd'hui, ce qui montre le succès, tout de même, tout à fait merveilleux de cet environnement institutionnel, sachant que le nôtre est en mauvais état, vous l'avez compris, sachant que celle de Lyon est en mauvais état aussi puisque les établissements sont en train de fusionner et se désengagent de la COMUE et que celle de Toulouse est une COMUE *a minima* dans laquelle les établissements finalement se retrouvent, mais vraiment de manière très peu intégrée. Quant à celle de Caen, Caen Normandie, c'est une COMUE aussi *a minima*, dans laquelle, finalement, il ne se passe pas grand-chose.

Donc, de grâce, qu'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain, qu'on poursuive cette politique de site dans un cadre rénové, dans un cadre qui soit respectueux de l'ensemble des acteurs du territoire et qui ne favorise pas un ou plusieurs acteurs au détriment des autres. C'est tout ce que nous demandons, c'est vraiment le seul objectif, l'objectif est vraiment de faire en sorte que l'ensemble des forces de Bourgogne Franche-Comté se réunissent dans une stratégie commune et continuent de poursuivre cette stratégie.

Voilà les éléments de discussion. C'est fourni, c'est dense, il y a beaucoup d'informations, on peut revenir sur certains points si vous le souhaitez. On peut évidemment discuter. Je veux dire par-là qu'il n'y a pas de question ni de sujet tabou sur cette question qui, à mon avis, est essentielle.

M. Deroussiaux.- Vous avez évoqué tout à l'heure, si j'ai bien compris, le basculement de l'INSPE à Besançon ?

Le Président.- C'est une déclaration qu'on a lue dans la presse. Mais, non, j'ai immédiatement protesté, à tous les niveaux, au niveau local et au niveau national, en disant « qu'est-ce que c'est que cette histoire ? ». C'est resté lettre morte. Mais si vous cherchez sur Internet, vous trouverez les traces de ces déclarations.

Mme Dauphin-Benoist.- J'aurais une question sur la convention de coopération territoriale. Comment ça fonctionnerait, en fait ?

Le Président.- Du point de vue institutionnel ?

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, voilà. Est-ce qu'il y a un organe décisionnel ? Moi, surtout, ce qu'il m'intéresserait de savoir, c'est est-ce qu'il y a une représentation des personnels qui est prévue ? Où se fait le dialogue entre les établissements et entre les décideurs et les personnels ?

Le Président.- Très bonne question, parce que c'est quelque chose d'important. En fait, grosso modo, on a un comité d'orientation stratégique qui rassemble l'ensemble des chefs d'établissement membres. Donc, si on reprend le périmètre du copil ISITE, qui a bien fonctionné, ça représenterait une quinzaine de personnes. Ce COS, ce comité d'orientation stratégique, détermine la stratégie globale du site sur une base de fonctionnement qui est à déterminer mais qui peut être comme ça se passait avec le copil ISITE, c'est-à-dire qu'il y avait des discussions, on élaborait une décision commune et en général les décisions étaient adoptées à l'unanimité. Mais c'est du stratégique, ce n'est pas du technique. Ensuite, le COS établit des lettres de mission aux copils. Les copils seront par grandes thématiques universitaires, c'est-à-dire un copil pour la recherche et l'innovation, un copil pour la formation, un copil, par exemple, pour le numérique, un copil pour la vie étudiante, etc. donc vous pouvez avoir cinq ou six copils sans difficulté. Ces copils réunissent, évidemment, les vice-présidents des établissements qui sont intéressés par cette question et ils sont animés par un ou plusieurs de ces vice-présidents. Ensuite, il y a les quatre grands domaines que j'ai décrits tout à l'heure, un comité par domaine, ce qu'on appelle les comités de domaine, qui réunissent l'ensemble des acteurs de ces domaines, c'est-à-dire les directeurs de laboratoires pour la recherche et puis, éventuellement les doyens, les vice-doyens concernés par tel ou tel domaine. L'objectif de ces domaines, c'est de mettre en œuvre la stratégie qui aura été décidée en amont par le COS de telle sorte que ça se traduise, par exemple en matière de formation, par une meilleure articulation des formations entre les établissements, en matière de recherche, favoriser le rapprochement des équipes dans le cadre d'appels à projets communs, etc. Bref, on peut décliner complètement ce type de fonctionnement domaine par domaine. Et puis enfin, pour que les décisions prises à la fois dans le COS, dans les copils et les comités de domaine soient exécutés auprès des établissements, un comex, comité exécutif, un comité de direction qui rassemble les DGS, les directeurs généraux des services, si vous voulez, qui ont en charge de traduire en actes de fonctionnement les décisions prises par les copils. L'ensemble, de toute façon, des décisions qui sont prises dans le cadre des conventions de coordination territoriale sont soumises à la commission de

la recherche de chaque établissement, à la CFVU de chaque établissement, au CAC éventuellement et au conseil d'administration. Si bien que de ce point de vue-là, d'ailleurs, il y a une clarification de l'articulation des organes de la CCT et des organes internes et des instances internes des établissements qui, aujourd'hui, vous le savez, la répartition de ce qui peut se passer dans la COMUE et de ce qui peut se passer dans les établissements, est quand même quelque chose d'assez énigmatique, assez flou. On s'aperçoit, moi, en tout cas, j'ai le sentiment que l'ensemble de ce qui avait été pratiquement décidé le 26 janvier sur l'évolution des quatre domaines avait été décidé sans d'ailleurs que ni le CAC, ni le CA d'UBFC aient été saisis de la question.

Donc, voilà, je veux dire par-là qu'on peut parfaitement avoir un fonctionnement qui lie efficacité, stratégie, engagement de l'ensemble des acteurs dans une même direction en fonction des objectifs communs, tout en respectant le principe démocratique qui fonctionne au sein de nos établissements. Donc je pense que la CCT, de ce point de vue, est tout à fait souple, à la fois souple, beaucoup plus légère et donc moins consommatrice de moyens, et plus efficace.

Mme Dauphin-Benoist.- Il n'y a aucun emploi prévu ?

Le Président.- Non, il ne faut pas partir du principe qu'il n'y aura aucun emploi, parce que qui va animer le comité d'organisation stratégique ? Donc là, il y a deux possibilités, on a envisagé deux possibilités. La première, c'est de dire que c'est un des chefs d'établissement, à tour de rôle. Mais si on est 15, ça fait un tour de rôle de 15 ans et puis, je vais vous dire une chose, quand vous êtes déjà chef d'un établissement comme l'université de Bourgogne, vous êtes déjà très occupé, et à courir plusieurs lièvres à la fois on finit par n'en attraper aucun. Donc moi je serais plutôt favorable... mais si on accepte d'en discuter, tout cela est à débattre, ce n'est pas un modèle qui est imposé comme ça, c'est quelque chose qui est soumis, c'est une base de discussion, on retient ou on ne retient pas. Mais moi je pense que l'idéal serait d'avoir un coordinateur qui soit un chercheur ou un enseignant-chercheur, d'accord, qui connaisse bien les questions universitaires et qui puisse s'appuyer sur une équipe, peut-être ramassée, mais une équipe qui lui permette de travailler. Parce que s'il n'a pas un minimum d'assistants et de techniciens, etc., ... Alors combien ? Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse, parce qu'on n'en a pas discuté avec les uns et les autres. Mais je pense qu'on n'est pas obligé d'aller jusqu'à 66, si vous voyez ce que je veux dire, mais qu'on peut parfaitement dire que voilà, il y a une équipe rapprochée de 3, 4, 5 personnes, je ne sais pas, autour du coordinateur, parce qu'il va falloir faire vivre l'ensemble de ces instances, si nous décidons d'y recourir. Et là, il faut à la fois de l'agilité mais il faut en même temps animer, et donc il y a du travail.

Mme Pucéat.- Disons qu'au moins, en tout cas, au niveau administratif, RH, financier, tout ce qui est projet coordonné, par exemple, il n'y aura pas un étage administratif supplémentaire comme c'est le cas aujourd'hui, mais que par exemple, on peut imaginer, si on prend l'exemple d'autres conventions qui existent, il y a plusieurs façons de fonctionner, donc c'est pour ça que tout est ouvert à débat, mais dans les exemples qu'on a trouvés intéressants, on peut imaginer que pour les projets qui sont coordonnés au niveau de la CCT, il y ait de toute façon un établissement porteur, sur une base d'impulsion, sur une idée, sur une base historique, sur une base de concertation entre les établissements pour savoir qui est le plus à même de

porter le projet, les autres étant des partenaires. Ensuite, selon les appels d'offres, l'argent peut arriver directement dans les établissements partenaires ou être coordonné par un établissement qui est l'établissement porteur, sachant que dans ce cas-là, où que soit l'argent, il peut être géré à l'intérieur des établissements, ce qui évite de faire deux ordres de mission, ce qui évite de faire deux bons de commande, ce qui évite une sur-couche, on va dire, administrative.

Le Président.- Ce qui, en plus, rejoint la réalité d'aujourd'hui puisque le président d'UBFC nous a demandé de reprendre les projets parce que UBFC n'est plus capable de le faire. Cela concerne les ANR, les H2020, les FEDER, les projets région, parce que l'UBFC n'est plus en mesure de les assurer. Après, on n'a pas donné encore notre réponse technique parce qu'il faut intégrer, évidemment, ce surcroît de travail, et les équipes travaillent déjà beaucoup, on a des discussions en interne, je ne vous le cache pas, mais, on le voit bien, on arrive à une situation... et qui est à mon avis largement minimisée dans le discours officiel au regard de ce que je perçois et de l'information qui est à ma portée. Oui, Laetitia, je vous en prie.

Mme Martinez.- Merci, Monsieur le Président, cher Vincent. Tout d'abord vous dire, Mesdames, Messieurs, que je suis très heureuse d'être là ce matin. Vous le savez, Monsieur le Président, les mardis et mercredis sont réservés à ma vie professionnelle, ce qui explique mes difficultés à pouvoir vous rejoindre en conseil d'administration plus fréquemment que je ne le souhaiterais. Je voulais aussi vous remercier d'avoir mis à l'ordre du jour ces échanges concernant UBFC qui, en tout cas, correspondent à un enjeu stratégique majeur pour l'ensemble du périmètre Bourgogne Franche-Comté, pour la région, pour son attractivité, puisqu'il s'agit de la visibilité de nos chercheurs et de nos chercheuses à l'échelle internationale dans un environnement qui, vous le savez tous, est extrêmement concurrentiel et qui demande énormément d'efforts pour pouvoir, justement, trouver sa place dans cet environnement tout à fait international et, encore une fois, concurrentiel. Je vous livre juste cet exemple, quelqu'un me disait, il y a peu de temps : « Laetitia, est-ce que tu as déjà imaginé une carte du monde sino-centrée ? » Je n'ai jamais imaginé une carte du monde sino-centrée. « Imagine quelle est la place de la France dans une carte du monde sino-centrée ? » Effectivement, on voit que, visuellement, on n'est pas très grand. « Imagine la Bourgogne Franche-Comté sur cette même carte du monde sino-centrée ? » Effectivement, on se rend compte... tout ça pour illustrer de manière visuelle cet environnement international dans lequel il faut se battre pour pouvoir exister, mais dans le cadre duquel on a aussi énormément de chance d'avoir des chercheurs et des chercheuses de grande qualité ici, en Bourgogne Franche-Comté, quels que soient les laboratoires auxquels ils sont rattachés. C'est pour ça que les échanges et les débats sur la structuration de la recherche, sur le devenir d'UBFC sont extrêmement importants et peut-être que pour participer à la richesse de ces échanges, si toutefois vous amenez à nouveau ce sujet en conseil d'administration, le président d'UBFC, d'autres établissements membres, pourraient également venir participer à ce débat pour pouvoir échanger avec l'ensemble des membres du conseil d'administration et témoigner de leur expérience. Chacun peut avoir la sienne. Je ne porte pas de jugement à cet égard, chacun peut avoir la sienne mais témoigner de cette diversité, cela me semblerait important.

De mon point de vue, il ne m'appartient pas de commenter les expressions des uns ou des autres, quelles que soit les modalités qui ont été utilisées, mais plutôt de revenir sur ce que vous évoquiez tout à l'heure, sur les objectifs que nous

partageons, sur la stratégie commune de l'ensemble de nos forces d'enseignement supérieur à l'échelle internationale. Moi je parle de la place qui est la mienne, à savoir la région. Il appartient bien évidemment aux établissements de décider de leur gouvernance et de la manière dont ils souhaitent travailler ensemble. Vous savez ma position très claire sur cet aspect-là. La région porte son regard, parce que l'enseignement supérieur, je le rappelle, n'est pas une compétence régionale, est un vecteur d'attractivité très fort pour la Bourgogne Franche-Comté et que nous sommes également financeurs et souteneurs du développement de ce secteur. Vous avez évoqué des contractualisations, mais si je prends plus particulièrement la recherche, c'est 9 millions d'euros qui sont mis en 2022 sur la table pour soutenir la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Donc ça représente pour nous des engagements qui sont extrêmement importants.

Vous me permettrez cependant, peut-être, quelques divergences de regard, en tout cas me concernant, sur les éléments que vous avez évoqués, mais ça fait partie du débat et quand on est élu, on aime le contradictoire d'une manière générale, notamment sur deux choses.

D'une part, sur les difficultés de la COMUE. Bien sûr, elles existent, elles ont été évoquées, sans aucune difficulté. Mais ses réussites, elles existent aussi et je trouve... en tout cas, je parle de manière très humble, puisque le périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche m'a été attribué il y a moins d'un an et vous savez qu'il s'agit d'un environnement extrêmement complexe, donc j'apprends tous les jours à découvrir les subtilités de manière un peu plus précise. Moi, j'ai été surprise de voir que malgré la perte de l'ISITE, en quelques mois la COMUE a pu avoir des réussites importantes, je pense à HARMI, nous en avons déjà parlé, Monsieur le Président, l'appel à projets ExcellencES, je pense à ce classement de l'Étudiant tout récent concernant les Masters, qui la classe à la première place nationale. Je pourrais encore parler de SAPS, sur la question de la culture scientifique et technique. Il ne s'agit pas de se lancer dans une grande liste à la Prévert, mais il y a aussi des réussites qui sont aujourd'hui portées et incarnées par la COMUE. Encore une chose, si le jury ISITE a effectivement jugé les questions de gouvernance, il a aussi jugé des aspects positifs de l'existence de la COMUE.

Je l'ai sous les yeux, puisqu'il s'agit du courrier qu'avait écrit la présidente de région au président d'UBFC, qui faisait mention de ces éléments positifs. Je cite : « cette alliance doit être félicitée pour ses réalisations et doit continuer sur cette voie au bénéfice de ses étudiants, de son personnel et de la région. Elle a commencé à briser les silos traditionnels, à mener des recherches innovantes dans trois domaines prioritaires – dont nous parlions à l'instant –, a pris des initiatives impressionnantes en matière d'enseignement, d'apprentissage, de formation des diplômés, est devenue une force d'innovation importante dans la région ». Ce que je veux dire par là, c'est qu'il existe aussi des forces au sein de cette COMUE, et c'est bien normal, un tableau ne peut pas être complètement noir ou complètement blanc, il y a forcément de la nuance à l'intérieur de ce dernier et peut-être que c'est mon caractère optimiste qui veut voir le verre à moitié plein de manière permanente, mais en tout cas il me semble important de souligner ces éléments-là qui font aussi la force d'UBFC. Vous le savez, sur les perspectives d'évolution, quelle que soit la gouvernance, la COMUE ou bien la CCT, il demeure quelques interrogations sur la capacité et la manière dont seront portés d'éventuels financements internationaux. La présidente de région a d'ailleurs interrogé le Premier ministre sur ce sujet-là, demandant une clarification puisque soyons prudents sur les informations qui circulent, attendons par écrit les informations véridiques par celles et ceux qui sont

en mesure de pouvoir nous les donner. En l'occurrence, elle a sollicité auprès du Premier ministre une clarification sur ce qui sera possible et ce qui ne sera pas possible au regard des différents modes de gouvernance. Encore une fois, ce qui nous tient à cœur, c'est le développement et l'attractivité de cette région. Et de la même manière, le CNRS a adressé un courrier il y a peu de temps – le CNRS a conventionné avec UBFC – évoquant quelques perspectives d'interrogation en tout cas sur la convention et sa présence ici en Bourgogne Franche-Comté à la fin du courrier d'Antoine Petit. Encore une fois, il ne s'agit pas d'être dans une logique d'opposition. L'objectif, nous le partageons. L'objectif, c'est le développement de la Bourgogne Franche-Comté et à l'intérieur de cet objectif, la présence de l'université de Bourgogne, y compris en tant qu'université, je crois que c'est important et je sais que vous connaissez, Monsieur le Président, mon attachement à l'université. J'ai eu l'occasion, vendredi soir, lorsque nous étions ensemble, de pouvoir l'évoquer. J'ai oublié dans mon intervention de soutenir vos propos en direction du député sollicitant plus de moyens pour les universités, et l'université de Bourgogne doit pouvoir trouver sa place au regard de son importance à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté.

Donc on est vraiment sur un objectif qui est commun, les questions sont celles des meilleures modalités pour pouvoir y parvenir, et je pense que c'est important que nous puissions avoir ces échanges les uns avec les autres, en l'occurrence à l'occasion de ce CA et dans bien d'autres instances, bien sûr.

Le Président.- Je vais répondre sur les trois points que vous soulignez sur les réussites de la COMUE qui existent aussi. Ces réussites sont liées, je pense essentiellement à ISITE, c'est-à-dire la réunion du consortium ISITE autour de la même table pour porter un certain nombre de projets et je pense que certains acteurs ici peuvent en témoigner. Nous n'aurions pas eu d'ISITE s'il n'y avait pas eu de COMUE, je l'ai dit tout à l'heure parce que c'était une condition *sine qua non* à l'époque où on nous l'a donné. En revanche on nous a aussi dit que la COMUE ne pouvait pas continuer à porter ISITE précisément parce qu'elle n'était pas à niveau, pas au niveau institutionnel attendu – enfin, c'est ce qu'on nous dit, c'est ce que le jury international juge. Je pense que le jury international, de ce point de vue-là, a une capacité d'analyse qui a emporté la conviction du ministère puisque c'est bien le ministère qui a suspendu l'ISITE après, sur proposition du jury international.

Les réussites de la COMUE... est-ce que nous n'aurions pas eu HARMi si nous n'avions pas eu la COMUE ? Moi je ne le pense pas, parce que ce qui nous a été dit au ministère c'est que c'est la qualité scientifique du dossier qui a été l'élément déterminant dans HARMi, c'est-à-dire qu'on ne s'est pas posé la question de savoir si la COMUE allait bien ou pas, c'était le pilote, notamment, Laurent Philippot, qui est l'un de nos meilleurs chercheurs, classé parmi les 1 000 chercheurs les plus cités dans le monde, qui a piloté le projet, et tout de suite, au ministère, on nous a dit que ce n'était pas un lot de consolation pour la perte de l'ISITE. Donc ça prouve bien que c'était la qualité du projet. Quant à SAPS, j'ose espérer que c'est aussi la qualité du projet qui le permettait, et les autres projets aussi, les autres réussites aussi.

J'ai sous les yeux la liste des projets attribués à l'issue de l'appel à projets ExcellencES sous toutes ses formes, de l'ANR, et qui ont été attribués au moment où nous, nous avons eu HARMi :

- le projet ExcelLR, porté par La Rochelle université qui fait partie d'une convention de coordination territoriale qui est celle de la nouvelle Aquitaine,

- le projet IFSEA, de l'université du Littoral côte d'Opale, qui fait partie aussi d'une convention de coordination territoriale, qui s'appelle Alliance A2U, et qui porte désormais ce projet IFSEA,

- Sorb'Rising, qui est porté par l'Université Paris 1 Sorbonne, qui fait partie d'une CCT Sorbonne Alliance depuis 2020,

- UP-Squared, porté par l'université de Poitiers, qui finalise sa convention de coordination territoriale en ce moment.

Donc ça signifie que des financements dans le cadre des PIA, et donc des projets d'investissement d'avenir, sans IDEX et sans ISITE, ici, puisque ce sont des universités qui n'ont ni IDEX, ni ISITE, comme nous désormais, sont non seulement possibles mais que, concrètement, ça existe, et qu'on peut donc porter cette dynamique dans le cadre d'une convention de coordination territoriale. Et c'est même moitié des projets qui ont été attribués lors du dernier PIA.

Sur les financements internationaux : les financements internationaux sont très couramment attribués à des consortiums de laboratoires et d'établissements, je ne suis pas certain que les financeurs de ces projets internationaux s'intéressent à la structuration – est-ce qu'on est dans le cadre d'une COMUE, d'une convention de coordination territoriale ? En revanche, ce qui les intéresse, c'est véritablement la capacité du site – là, je rejoins votre préoccupation – à être ambitieux et à mobiliser l'ensemble des acteurs susceptibles de porter le projet dans le cadre du projet financé ou dont le financement a été sollicité.

Troisième point, la lettre du CNRS. Donc j'ai échangé, effectivement, avec les responsables du CNRS sur cette question en leur demandant, en leur disant que la COMUE d'abord – ce que j'ai dit ce matin – n'a pas été jugée suffisamment excellente pour le maintien de ISITE, en tout cas d'un point de vue institutionnel, ni d'ailleurs d'un point de vue scientifique, et que donc ce que je recherchais, en tout cas ce qui était proposé par l'université de Bourgogne, c'était une évolution au regard aussi des faiblesses de la COMUE, faiblesses qui s'accumulent, et faiblesses qui sont, je trouve, largement minimisées en ce moment avec la question de savoir ce qu'on fera lorsque, finalement, la COMUE ne sera plus qu'une coquille vide, ce qui est en train de se faire. Là-dessus, j'ai eu une réponse. Le CNRS, effectivement, est attentif à la question de la convention parce que, en fait, ce qu'il souhaite, c'est avoir un interlocuteur unique, grosso modo, par site. Mais le CNRS m'a bien dit aussi qu'il ne tenait pas absolument à une COMUE. En revanche, j'ai rappelé tout de même au CNRS que lorsque j'avais proposé un établissement public expérimental, lorsque j'avais proposé une fusion, j'avais essuyé un refus et que donc si, je le crois, un établissement porte une ambition d'évolution au sein du site Bourgogne Franche-Comté, c'est bien l'université de Bourgogne parce que pour le moment, certains autres – pas tous – postulent le statu quo, dont on sait vers où il nous mène. Et là, moi, je suis effectivement extrêmement inquiet de ce qui va arriver dans les mois à venir. Maintenant, je suis peut-être un peu comme Cassandra, c'est-à-dire que j'annonce les malheurs et je ne suis pas cru, c'est peut-être ça. Et d'ailleurs, je ne les souhaite pas, ces malheurs, loin s'en faut. Mais en attendant, on s'aperçoit qu'il y a des difficultés qui se présentent, qui sont extrêmement sérieuses et qui, pour le moment, ne permettent pas à la politique de site de s'épanouir pleinement. J'en veux pour preuve, par exemple, l'annulation, à plusieurs reprises, du COS (Comité d'orientation stratégique) d'UBFC, qui réunit l'ensemble des acteurs, normalement, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il n'a pas été réuni depuis le mois de janvier et trois réunions ont été annulées, la dernière en date, d'ailleurs, a été repoussée au 23 juin.

Donc je crois qu'il existe des difficultés majeures. Le modèle de COMUE, je le pense, est tout sauf un succès – mais ce n'est pas moi qui le pense d'ailleurs, c'est la statistique qui le dit – dans notre pays. Certains souhaitent le maintenir, moi je souhaite le maintenir à condition qu'on ait le double siège pour que le duopôle universitaire soit, cette fois-ci, bel et bien reconnu et que cela se traduise dans la répartition des moyens tant humains que financiers à l'échelle du site de Bourgogne Franche-Comté. Je pense qu'aujourd'hui, la meilleure solution serait d'avoir un établissement public expérimental qui nous porterait vers quelque chose d'unitaire sur un maillage territorial, ce serait tout à fait possible, mais, voilà, ça, c'est le fond de ma pensée, aujourd'hui, ce n'est pas possible. Un certain nombre d'établissements n'en veulent pas, d'autres seraient partants, parce qu'il y a eu des discussions, bien entendu. Moi je pense que ce n'est pas en restant dans une structuration institutionnelle qui montre des limites, à mon avis, inquiétantes, au niveau local et des limites avérées au plan national que nous permettrons au site Bourgogne Franche-Comté de mener une politique ESR ambitieuse. Je le crois parce que l'ensemble des éléments qu'on a évoqués ce matin vont dans ce sens. C'est une analyse que je fais et qui, je crois, est quand même partagée aussi par d'autres présidents d'université ailleurs que dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Est-ce qu'il y a d'autres... Oui, Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui, pour le SNPTES. Il y a beaucoup de choses qui sont dites avec lesquelles on est d'accord, notamment sur le fonctionnement de la COMUE. Alors, je vais me placer quand même du côté des personnels que nous représentons, et pour en avoir discuté avec un certain nombre d'entre eux, c'est catastrophique, ce qui se passe pour les personnels de la COMUE, mais aussi pour les collègues qui travaillent avec les différents services de la COMUE, parce qu'on voit que, et ça a été relevé, visiblement, par le jury, en termes d'organisation, de structuration, ce n'est pas efficace, pour des raisons que je ne connais pas. Peut-être sont-elles politiques, peut-être sont-elles autres, mais c'est effectif. Et quand on voit le nombre de collègues qui partent de la COMUE, des collègues qui se sont investis dans le modèle de cette COMUE, parce qu'on a des collègues de différents établissements, notamment en Franche-Comté, puisque c'était une proximité géographique qui leur a permis d'intégrer la COMUE, aujourd'hui, ils sont dépités. Pas tous ! Comme je l'ai dit en comité technique, on ne va pas parler pour ce que veulent les personnels de la COMUE, mais certains, qui sont quand même bien intégrés dans la COMUE et qui y travaillent depuis le départ quasiment, qui sont venus avec beaucoup de compétences, qui ont mis des compétences en œuvre, quand j'entends certains dire que c'était une chance aussi pour ces personnels... oui, c'était une chance parce que c'était peut-être un beau projet, mais aujourd'hui, ce qu'il nous disent, c'est que ce n'était peut-être pas une chance. Déjà, ils n'ont eu aucune reconnaissance, ils travaillent dans des conditions déplorables, il y a des *burn out*, il y a des gens qui s'en vont, qui reviennent, ça ne fonctionne pas. Donc, si les blocages sont politiques, c'est possible, mais ce n'est pas tenable aujourd'hui, cette structure, pour les personnels, et il n'y a rien non plus qui est fait pour qu'au niveau administratif ça fonctionne correctement. Et puis, sur la structure des COMUE, enfin, Monsieur le Président l'a rappelé, le modèle de COMUE, c'est l'analyse qu'on en fait, c'était un modèle transitoire pour aider des regroupements. Partout, avec l'évolution, ceux qui ont réussi à bien accrocher vont créer actuellement des établissements expérimentaux, d'autres, comme on l'a vu, des

coopérations au niveau territorial, mais le modèle des COMUE, je ne vois pas comment il peut survivre aujourd'hui. Je ne sais pas si la région a une option là-dessus, vous avez interrogé le gouvernement pour savoir ce qui était possible sur d'autres modèles ou pas. Voilà. Ce sont des interrogations, aussi, qu'on a.

Mme Martinez.- En tout cas, la région est bien sûr à sa juste place en la matière. La COMUE, c'est vous, c'est l'ensemble des établissements qui la composent et il est bien évident que vous êtes décisionnaires de la structuration organisationnelle que, collectivement les établissements décident. Je n'ai pas de sujet là-dessus. Ma question et mon interrogation, c'est de savoir, en fonction des évolutions de structuration, quels sont les risques qui sont pris pour la qualité de votre recherche aujourd'hui, et c'est le sens du courrier qu'a adressé la présidente de région au Premier ministre, de savoir très clairement, voilà : telle situation A, conséquences 1, 2, 3, 4 ; situation B, conséquences 1, 2, 3, 4, c'est aussi simple que ça, pour que, bien évidemment, tout le monde ait la parfaite information sur l'ensemble des solutions qui sont présentées, ce qui paraît, assez objectivement, logique.

M. Clerc.- Sur le modèle de COMUE, notre analyse, c'est que ça n'a pas fonctionné, donc pour nous, la COMUE, c'est aussi l'affaire de ISITE parce que ça n'a pas fonctionné. Après, les raisons, on les ignore, mais ça n'a pas fonctionné, et c'est ça qui nous inquiète aussi, au niveau régional. Moi j'ai l'historique où la région pousse depuis des années, même au moment où la fusion était envisagée entre notamment les deux universités, pour avoir peut-être un interlocuteur unique, pour avoir une vision globale, et un accompagnement de l'enseignement supérieur qui est remarquable en Bourgogne Franche-Comté, c'est évident, et avoir peut-être un interlocuteur unique. Bon ça ne s'était pas fait mais je sais que la région poussait déjà. Je comprends la position de la région mais aujourd'hui, oui, je pense que les établissements doivent se positionner clairement à l'instar, déjà, des compétitions qui subsistent là, parce que c'est déplorable, toutes ces déclarations dans la presse, etc., et puis du projet que chacun veut porter, chacun des établissements. Vous disiez que l'université de Bourgogne veut avoir toute sa place dans la région, je pense qu'elle l'a, elle rayonne déjà sur toute la Bourgogne.

Mme Martinez.- Non, mais ça c'est évident et la question de la... enfin, deux sujets différents, même si les passerelles sont là, mais la question de la structuration à l'échelle Bourgogne Franche-Comté, effectivement, quand on s'appelle région Bourgogne Franche-Comté, c'est un élément auquel on est parfois assez attentif, mais c'est aussi une des priorités du mandat qui s'est ouvert pour nous depuis les dernières échéances électorales, de continuer de soutenir cette structuration. On a aujourd'hui des dispositifs qui incitent le travail interdisciplinaire, le travail inter laboratoires et qui portent ces fruits. Cela fait partie aujourd'hui de la manière dont on structure notre intervention y compris financière en direction des acteurs de la recherche. Donc cette dimension-là, c'est la raison pour laquelle on y est attentif, ce qui paraît logique et, encore une fois, le sujet, c'est ce qui permet de répondre à l'ambition qu'on partage tous, il n'y a aucun doute en la matière, qu'on partage tous autour de cette table.

Le Président.- Bien. Oui, Lionel.

M. Crognier.- La question, c'est aussi comment peut se faire la sortie de crise, c'est ça qui est d'abord en jeu, au minimum sur la structuration minimale qui permette de fonctionner en dépit des pertes de confiance.

Le Président.- Pour en sortir, il faudrait simplement qu'un certain nombre d'acteurs ne tiennent pas un double discours, un discours en interne où on dit oui, puis après, eh bien non, ce n'est pas exactement ce qu'on a décidé, on a plutôt fait ceci, on a dit cela, etc., ou alors ne prennent pas d'initiatives absolument délétères qui peuvent aboutir à fragiliser notamment l'université de Bourgogne, ou ne communiquent pas de telle sorte que ça sorte dans la presse, etc. C'est-à-dire qu'il arrive un moment où il faut aussi que les uns et les autres soient comptables de leur attitude. On ne peut pas en permanence jouer sur la duplicité. Il faut que les choses soient claires, que la route qui est annoncée soit conforme. Après, on peut tout à fait imaginer que des partenaires se trouvent dans des situations où ils rencontrent des difficultés vis-à-vis de leur environnement, etc., pour faire admettre un certain nombre de choses, c'est tout à fait possible. On peut aussi essayer de travailler ensemble dans cette direction, c'est tout à fait envisageable. Moi j'ai un niveau d'information que je ne peux pas rendre public, parce que ça m'a été dit sous le sceau de la confidentialité mais on voit bien qu'entre ce qui est présenté publiquement et la réalité de ce qui se passe, il y a un fossé. Moi je pense que si on veut retrouver une confiance perdue, il faut que les gens parlent d'une seule voix, ne tiennent pas un double discours et soient en phase avec des objectifs partagés.

Mais le problème, c'est que je ne suis pas certain que tout le monde poursuive le même objectif. Je pense que certains poursuivent un objectif régional, voire régionaliste, quand, à l'uB, mes collègues poursuivent des objectifs scientifiques qui se placent bien au-delà des frontières de la Bourgogne Franche-Comté, même si on comprend bien qu'il y a une nécessité de maillage qui correspond pour partie à la notion de service public et qu'on assume parfaitement. Je parlais tout à l'heure des 30 ans de l'AES, des 30 ans du site Condorcet, des sites territoriaux pour partie délaissés par certaines actions du CROUS, etc. sur l'arc ouest bourguignon, tout cela, on l'intègre parfaitement dans la politique menée par l'uB, en tout cas, ce n'est pas un souci. Mais les pieds bien assis sur le territoire, mais évidemment la tête dans le jeu universitaire international, le jeu de la recherche, le jeu de l'enseignement et ça, ce n'est pas douteux. Nous, en tout cas, c'est ce que nous poursuivons dans un principe, dans une volonté de collaboration.

M. Crognier.- Ce qui apparaît aujourd'hui, quand même, c'est que seul un dispositif du type coopération scientifique peut amener à reprendre *a minima* un lien, c'est ce qui ressort des analyses que tu fais, un certain nombre d'éléments aussi. Là où je m'étonne quand même, Laetitia, c'est de voir combien tu minimises le rôle de la région, quand bien même la région a un rôle extrêmement important de mon point de vue, ne serait-ce que dans les éléments externes qui, avec les éléments chiffrés qui ont été rappelés tout à l'heure, sont au plus près des tensions. Quand d'un côté on a 19 millions *versus* 33 millions sur le plan de relance, quand d'un côté on a 18 *versus* 36, il y a quand même des incompréhensions qui sont difficiles à accepter.

Après, ce n'est pas un reproche, je ne demande pas, mais c'est aussi pour comprendre combien la crise est profonde et vient à être alimentée par ces décalages, parce que ce sont des éléments externes, mais qui pèsent très fortement sur le système. Outre les histoires de siège. Si on prend l'ISITE, le siège, les décalages d'inéquité, parce que c'est quand même inéquitable, au regard de la

dynamique de notre université, on comprend que nous sommes dans une crise. En tant que simples administrateurs ici, on se sent totalement dépassé dans ce débat, c'est pour ça que tout à l'heure, quand tu as pris la parole, ça a fait comme une chape de plomb, parce que, oui mais que peut-on faire avec toute cette difficulté – je ne dis pas ce merdier mais on n'en est pas loin. Il faut voir aussi la difficulté humaine de pouvoir gérer ces dossiers, parce que je sais que c'est aussi une difficulté. Il ne suffit pas de dire, à mon avis, « on a tous le même objectif »...

Mme Martinez.- Mais c'est important de le dire quand même...

M. Crognier.- Je ne sais pas si on a tous le même objectif, parce que si on avait tous le même objectif, peut-être qu'en cinq ans, ou depuis le temps que durent ces difficultés, on aurait peut-être pu sortir la tête de l'eau. Moi, ce que je remarque quand même, c'est que malgré toutes ces difficultés, les résultats restent d'un bon niveau scientifique, signe aussi que les équipes, dans chaque université – ce n'est pas la peine de faire de la différence – travaillent, et font leur travail plutôt en progressant, en progression, et c'est ça qui est intéressant, il y a une vraie dynamique de travail de recherche, d'enseignement, etc. Et c'est ça qui est un petit peu désolant, malheureusement. Mon discours n'est pas très structuré mais il y a effectivement des résultats, il y a effectivement de l'inéquité, parce qu'il faut quand même le dire, en tout cas elle est ressentie comme ça ici, sur l'université et on est aussi dans un temps de crise de fond, où une des solutions peut peut-être être le dispositif de coopération scientifique.

Le Président.- Emmanuelle Pucéat.

Mme Pucéat.- Juste pour rajouter, parce que, effectivement, on parle de réussite, il y a des réussites dans la COMUE, notamment la structuration, alors qui est largement du fait d'ISITE puisque cette structuration en trois domaines a émergé, quand même, de ce projet ISITE, plus cet ajout d'un quatrième domaine qui est extrêmement important, ces derniers temps. Donc toute cette structuration scientifique qui est née des collaborations entre les équipes, qui est née des interactions dans les différents domaines, ça, par exemple, c'est une réussite. Cette réussite en termes de collaboration scientifique, elle peut être portée par d'autres outils institutionnels. L'important, c'est de maintenir ce degré de coopération, ce degré d'ambition. Aujourd'hui, ça a été fait dans le cadre d'une COMUE, on peut parfaitement s'appuyer sur ces réussites-là pour modifier l'outil institutionnel, pour le rendre, peut-être, plus adapté et peut-être un peu moins lourd et coûteux à gérer ensuite au jour le jour par les équipes.

Le Président.- Bien. Est-ce qu'on a fait à peu près le tour de cette discussion ? Je ne sais pas si d'autres administrateurs veulent prendre la parole ? Eh bien, écoutez, je vous remercie pour avoir alimenté cette discussion, pour votre présence.

Je vous propose de reprendre les questions statutaires, l'ordre du jour, on va dire, « normal ». Je vais passer la parole à Alexandre Fournier.

IV) Questions statutaires

Création du conseil du numérique : composition, fonctions et compétences, modalités de délibération

Mme Pucéat.- Sur les questions statutaires vous avez un point sur la création du conseil du numérique qu'Alexandre Fournier va présenter. Vous avez reçu une note, une note préparatoire qui n'est pas finalisée sur les statuts et qui va nous permettre d'échanger, de discuter autour de la création de ce conseil du numérique, avec donc une présentation par Alexandre Fournier, et le vote aura lieu au prochain CA. Donc ici, c'est un moment d'échange autour de cette création du conseil du numérique

M. Fournier.- Bonjour à toutes et à tous. Effectivement je vais vous présenter, je dirais, les éléments d'une note qui présente le passage du conseil stratégique du numérique au conseil du numérique. Je vais passer sur les éléments historiques qui ne sont pas les plus intéressants, qui sont juste un rappel de ce qu'était le conseil stratégique du numérique, des éléments de constat également, évidemment, de plus en plus de projets numériques, l'évolution de ce qui s'est passé pendant la Covid et qui nous a fait changer un certain nombre de pratiques. Et donc on en avait discuté au tout début du mandat avec le Président, on souhaitait faire évoluer le conseil stratégique du numérique, qui est un conseil de consultation et pas décisionnel vers un conseil beaucoup plus décisionnel même si, bien sûr, au final, c'est le conseil d'administration qui valide la totalité de ce qui est proposé.

L'idée, c'est de faire évoluer ce conseil stratégique du numérique vers un conseil du numérique qui prendra beaucoup plus de décisions. Je vais vous présenter les différents éléments, notamment la composition et le fonctionnement de ce conseil.

Donc il a été fait la proposition, au conseil stratégique du numérique du jeudi 3 février, de faire justement évoluer ce conseil stratégique du numérique, le COSNUM, vers le conseil du numérique. Pour ce qui est de la composition, on a bien sûr des membres avec droit de vote, qui sont au nombre de 28. Ils sont présentés dans la note :

- le président de l'université,
- le vice-président au campus numérique,
- un représentant du CA désigné en son sein,
- le référent du management de la sécurité des systèmes d'information, ce qu'on appelle le RMSSI,
- un membre de chaque composante de l'établissement, en tout on a 16 personnes qui seront concernées,
- et un membre représentant chaque secteur scientifique, donc quatre membres plus un qui serait issu d'un laboratoire en ZRR,
- deux informaticiens, bien sûr, donc deux composantes avec l'un issu d'un site territorial et l'un du site dijonnais,
- un représentant des étudiants qui sera désigné par la commission formation et vie universitaire (CFVU).

Bien sûr, les membres invités permanents, je ne vais pas tous les citer mais ils seront au nombre de 14, et des invités non permanents en fonction des différents projets qui seront abordés lors du conseil du numérique.

On est sur une durée de mandat qui part de l'élection du président jusqu'à la fin du mandat. Comme là, on est en cours de mandat, et qu'on n'a pas pu mettre en

place cette création du conseil avec tout ce qui s'est passé pendant la Covid, on souhaite maintenant le mettre en place pour les deux ans qui restent. Ça irait jusqu'à la fin du mandat actuel, donc il reste à peu près deux ans.

Bien sûr, le conseil va reprendre les grandes prérogatives du conseil stratégique du numérique mais avec un certain nombre de prérogatives supplémentaires qui vont lui donner un aspect beaucoup plus décisionnel. Notamment, il y a tous les différents éléments, les compétences du conseil qui sont indiquées dans la note :

- bien sûr, préparer les décisions du conseil d'administration, ça c'est normal.
- Préparer et formaliser l'évolution de l'offre de services numériques. Bien sûr, on est sur des évolutions majeures ces dernières années, donc il faut les accompagner.
- Un bilan des actions menées et de leur suite, ce qu'on fait assez peu en COSNUM pour l'instant et qu'on voudrait systématiser au sein du conseil du numérique.
- Arbitrer les choix techniques travaillés en commission technique, puisque ce conseil aura une vraie commission technique de travail des projets.
- Et, bien sûr, on a l'obligation de proposer un schéma directeur du numérique, donc on sera à la troisième mouture. Bon, il sera beaucoup plus léger que ce qui avait été fait lors des deux précédentes moutures, mais il existera toujours.
- Le conseil se réunirait trois ou quatre fois par an – dans la note on a indiqué trois fois. L'idée, ce serait d'aller jusqu'à quatre fois, on verra comment ça évoluera.
- Informer et consulter les membres sur la stratégie numérique globale de l'établissement.

Et, donc, les nouvelles prérogatives :

- contribuer à prioriser les projets numériques. On a de plus en plus de projets numériques et, donc, le rôle principal de ce conseil du numérique, ça va être de les prioriser.
- S'appuyer sur la commission technique, justement, pour traiter les différents projets qui auront été retenus en amont.
- Et puis, se faire le relais des différents usagers de l'établissement afin que la transition numérique soit en adéquation le plus possible avec les attentes des utilisateurs.

Voilà pour les prérogatives du conseil du numérique. La commission technique, son rôle sera vraiment uniquement technique. Elle sera composée du vice-président au campus numérique, de la directrice du numérique et bien sûr d'informaticiens issus des composantes et de correspondants informatiques. Donc là on aura vraiment un outil hyper technique qui étudiera les différents projets qui lui seront présentés et qui devra émettre des avis, avis qui seront utilisés par le conseil du numérique pour valider ou non des projets qui seront ensuite présentés éventuellement en conseil d'administration pour validation finale.

Bien sûr, on est sur un fonctionnement très démocratique. Le conseil du numérique rendra ses avis à la majorité des membres présents lors des différents conseils. Rien de plus à ajouter sur ce point.

Voilà, présentation très rapide de ce que sera le conseil du numérique, avec un aspect beaucoup plus décisionnel, assorti d'un aspect de traitement technique des dossiers.

Mme Pucéat.- Merci, est-ce que certains d'entre vous ont des questions, souhaitent réagir ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Il y a beaucoup de choses qui me posent problème dans la proposition qui nous est faite, je vais essayer de structurer un peu tout ça.

Tout d'abord, un constat par rapport au bilan, où l'on voit que l'axe deux, « le numérique au service de la recherche », a beaucoup moins de projets que les autres, aussi en lien avec un ressenti des informaticiens de terrain en laboratoire, dont je veux parler un petit peu. La recherche, on est un peu le parent pauvre du futur service du numérique. On nous dit que la proposition de constat a été fait que le COSNUM devait évoluer dans son fonctionnement pour devenir un conseil décisionnel au même titre que CFVU et CR. La grande différence entre ces formations, c'est qu'elles sont élues, prenant en compte des équilibres de composantes, de statuts, avec des programmes sur lesquels la communauté s'exprime via son vote. Donc la différence, elle est essentielle en termes de démocratie universitaire entre ces conseils cités dans le document et la proposition qui nous est faite pour le conseil du numérique.

Contrairement à ce qu'on essaye souvent de nous faire croire, le numérique, ce n'est pas juste un problème technique, un problème de technologie, quelque chose qu'il faut suivre et qui ne pose que des questions pratico-pratiques. Il y a un certain nombre de réflexions qui sont fondamentales au sujet du numérique et qui ne seront jamais complètement mises sur la table, mises au débat, en particulier au vote des collègues mais pas que. Par exemple, l'impact du numérique dans la pédagogie. Un certain nombre de travaux universitaires montrent que tout n'est pas bénéfique dans l'introduction du numérique, donc il faut savoir un petit peu de quoi on parle, ces questions-là ne sont jamais débattues. Le moins qu'on puisse dire, c'est que tout est controversé. L'impact sur l'environnement, aussi, n'est pas trop questionné, on parle de dématérialisation, mais la dématérialisation, c'est un leurre, aussi bien les ressources pour faire les ordinateurs que l'énergie que ça demande pour héberger cloud et autres, donc réflexion sur la problématique de la gestion des données personnelles qui vont avec.

Donc il y a un certain nombre de questions politiques au-delà de l'aspect juste technique, et réserver ces décisions qui concernent le numérique dans une institution qui n'est pas soumise directement au vote de la communauté et qui n'implique pas directement la communauté en tant que porteur d'idées mais juste via des casquettes « représentant de sa composante ». On n'a pas les mêmes discours quand on sait qu'on représente son laboratoire, sa composante, que quand on est élu sur des listes avec un programme. Ce n'est pas la même parole, on n'a pas la même liberté de parole sur des questions politiques dans les deux cas.

Je trouve que la communauté universitaire devrait avoir un droit de regard sur ces questions et ne pas laisser la décision à une poignée d'hommes nommés, représentant une composante, un métier, etc.

Dans la commission, on parle d'appel à candidatures des informaticiens. Qui décide de la nomination ? Ce n'est pas écrit dans la proposition qui nous est faite, est-ce qu'ils sont nommés, par qui, on ne sait pas. Est-ce que les préoccupations des informaticiens de laboratoires de recherche et de leurs utilisateurs, aussi, seront enfin entendues ? Les personnels CNRS sont exclus du COSNUM et des décisions qui vont avec depuis 2016, il me semble. Deux personnels métier sur 28, ça ne fait vraiment pas beaucoup. Pourquoi la communauté, donc, n'est pas consultée aussi sur les décisions à la mode, dans l'air du temps, et ô combien discutables de CDIisation et d'externalisation vers des sociétés d'informatique de proximité pour répondre à des besoins de proximité ?

Je vais aussi revenir sur des éléments qu'ont rapportés des élus CFVU lors de la dernière... je ne sais plus quelle était l'attribution de l'appel à projets, mais un appel à projets numériques en CFVU où Monsieur Fournier a refusé de répondre aux questions de nos élus, a refusé de donner l'accès aux dossiers qui avaient été déposés et écartés en amont. Quand ils ont demandé sur quels critères, ils n'ont pas eu de réponse. On classe des projets de création de salle d'examen à distance alors que la majorité des collègues n'en veulent pas. Certes, il y a eu la crise sanitaire, mais ce n'est pas forcément ce que l'on souhaite développer. Ou, parallèlement à ça, dans le bâtiment Mirande, dans la plupart des salles de cours, on n'a pas d'accès au wi-fi, et donc il y a eu une demande à ce niveau-là, elle n'a même pas été présentée à la CFVU. Alors, on peut comprendre que pour des critères, elle n'entrait pas dans le cadre, mais au moins on peut l'expliquer aux élus de la CFVU.

Tout l'historique fait que je n'ai déjà pas trop confiance dans la clarté, la transparence des décisions qui sont prises en COSNUM et j'ai envie de dire que ce sentiment est renforcé par le fait qu'en plus, maintenant on veut lui donner une capacité décisionnelle. Pourquoi renforcer ce rôle décisionnel sans droit de regard de la communauté universitaire et pourquoi une telle peur de la démocratie ?

Le Président.- Je vais essayer de répondre à certains éléments. D'abord, non, on n'a pas peur de la démocratie, au contraire. Un, d'une part ce conseil n'est pas décisionnel, comme ça été dit, il rend des avis. Ça, c'est le premier point. Donc tous les avis du conseil seront ensuite présentés devant les instances qui sont compétentes dans le domaine. Donc cela peut être la CFVU, cela peut être la commission de la recherche et ce sera, *in fine*, le conseil d'administration. Dans toutes ces instances, la représentation des personnels est acquise. Par ailleurs, la composition même du conseil du numérique est censée reposer sur un principe électif. Pourquoi ? Parce qu'il y a des membres de droit, mais qui seront minoritaires, et les autres seront élus au sein des composantes. Ils seront élus, pour certains, par le conseil d'administration. Donc je ne crois pas, je ne pense pas que le caractère démocratique de cette instance soit exclu.

Après, il y a plusieurs choses, à différents niveaux. Il y a la question de l'impact du numérique sur la pédagogie et sur l'environnement. Très bien, c'est une question, à mon avis, qui, pleinement, peut-être traitée au sein du conseil du numérique, mais pas seulement, parce que ce n'est pas seulement le conseil du numérique qui doit intervenir sur cette question mais c'est l'ensemble de la communauté, et notamment dans les instances, quelles qu'elles soient, et on peut intégrer ces questions-là aussi bien pour des questions relatives à la formation, traitées dans le cadre de la CFVU que des questions relatives à la recherche, traitées dans la commission de la recherche, et des questions intéressant l'ensemble de l'établissement, hors recherche et hors formation, au sein du conseil d'administration.

Alors, je n'ai pas compris pourquoi les préoccupations des personnels de labos ne seraient pas intégrées dans la mesure où, de mémoire, il y a justement des représentants des laboratoires, des personnels techniques, enfin BIATSS, issus des quatre secteurs, me semble-t-il, plus un représentant issu des zones ZRR, n'est-ce pas ? Donc il me semble que ça fait cinq personnes, au total, sur un ensemble, je ne sais pas, de 25...

M. Fournier.- Sur le conseil du numérique, c'est 28.

Le Président.- C'est 28. C'est un ordre de grandeur davantage qu'un chiffre. Je pense que de ce point de vue-là, la préoccupation des personnels de laboratoires, les préoccupations, pourront être relayées, me semble-t-il, largement, au sein du conseil du numérique.

Et puis après, sur la question des élus de CFVU, certains, effectivement, avaient posé des questions mais il y en a tout de même un certain nombre sur lesquelles il y a des réponses qui ont été apportées...

M. Fournier.- Ce n'est pas que j'ai refusé de donner les éléments, c'est juste que, déjà, on a été sur une contrainte de temps toujours plus forte sur la réponse à l'appel à projets « équipements pédagogiques et numériques » de la région. Au niveau de la contrainte de temps, elle est réelle, donc on a travaillé encore plus dans l'urgence que d'habitude et quand on a fait la présentation en CFVU j'ai indiqué qu'effectivement l'accès à... alors moi, ce que je souhaiterais pour l'année suivante, c'est qu'on puisse donner les éléments avant la présentation en CFVU, des éléments de réponse en tout cas pour ceux qui sont retenus ou qui ne sont pas retenus. Donc ça on essaiera de le faire à la prochaine CFVU. De toute façon, là on va attendre la réponse de la région sur cet appel à projets, qui devrait arriver au mois de juin ou juillet, habituellement c'est ce laps de temps décisionnel qui nous est donné...

Mme Martinez.- Ça passe à la commission permanente du mois de juin.

M. Fournier.- En général on a vers début juillet ou fin juin la réponse. Donc évidemment, quand on aura cette réponse, les différents porteurs de projets... d'habitude, je crois qu'on informe uniquement les porteurs de projets qui sont retenus, de l'accord sur leur projet. Cette année on va faire une réponse pour ceux qui sont retenus, ceux qui ne sont pas retenus, et la volonté, c'est d'indiquer à ceux qui ne sont pas retenus pourquoi ils n'ont pas été retenus. C'est-à-dire que normalement la région nous donne un commentaire qui explique pourquoi il n'a pas été retenu s'il n'est pas retenu. En général, la région, quand même, accepte les projets proposés en priorité par l'uB. Donc l'idée, pour le projet « équipements pédagogiques et numériques » 2023, est de travailler plus en amont dans l'attente des réponses des différents porteurs de projets, donner les éléments pour lesquels les projets n'ont pas été retenus par l'uB. Parce qu'effectivement, cette année on a eu 28 projets donc on en a retenu 14, et l'an dernier, on en avait eu 19 si je ne me trompe ou 18, donc on a eu beaucoup plus de projets cette année. On a aussi eu des réponses, il faut le dire, des réponses techniques qui nous ont amenés à beaucoup plus travailler sur la préparation des dossiers qu'on transmet à la région puisqu'il faut qu'on donne des projets avec un dossier financier, un dossier de présentation les plus clairs possible, et là on a vraiment eu besoin de retravailler, mais avec les porteurs de projets, de retravailler avant le travail en commission préparatoire.

C'est vrai que l'an dernier, on l'a constaté, on avait moins travaillé avec eux parce que les dossiers étaient plus clairs, les dossiers financiers présentés étaient plus clairs. Cette année, on a vraiment dû solliciter avant la commission de préparation, avant la CFVU, la commission qui propose un pré-classement, on a vraiment dû retravailler avec les différents porteurs de projets, donc qui étaient au nombre de 28 au lieu de 18 par rapport à l'an dernier. Donc ça a demandé pas mal d'aléas, vous imaginez, de courriels, d'échange, de documents échangés, etc., on a perdu beaucoup de temps là-dessus donc, avant la commission de préparation et de

proposition d'un classement qui s'est réunie, qui a, à mon sens, travaillé, qui a proposé, qui a fait un pré-classement en tenant compte, déjà, des prérogatives données par le règlement de la région, donc ça, bien sûr, c'est un élément central des décisions qui sont prises dans la commission de préparation du pré-classement, et donc c'est à partir de ces éléments qu'on a travaillé. Et ensuite, il y a eu la CFVU.

Je ne refuse pas du tout de transmettre les documents, je veux juste qu'on prépare mieux les choses pour l'année suivante, pour l'appel à projets suivant. Donc, effectivement, avant même la CFVU, indiquer aux différents porteurs de projets les raisons pour lesquelles, éventuellement, leur dossier n'est pas retenu dans le pré-classement. Voilà comment je peux présenter les choses.

Le Président.- Peggy. Après je rajouterai un point sur les données personnelles, parce que je n'ai pas répondu là-dessus.

Mme Cénac.- Tout d'abord, par rapport à la représentation des laboratoires, au temps pour moi, j'ai vérifié suite à votre réponse, comme c'était en bas de la page, je n'avais pas vu cette ligne-là, donc je suis rassurée par la représentation des quatre membres issus des laboratoires.

Mais je vais revenir, donc, sur le point CFVU. Je suis tout à fait consciente des calendriers, d'ailleurs c'est aussi quelque chose dont on pourrait discuter, parce que les calendriers pour les appels à projets sont souvent un peu irréalismes. Mais lors de cette même CFVU il y avait à la fois un classement pour le numérique, il y avait aussi un classement pour les équipements pédagogiques. Mes collègues de CFVU m'ont précisé, et c'était aussi le cas dans les documents qu'on avait reçus, que, quand ils ont demandé sur quels critères avait été fait le classement pour les dossiers pédagogiques, ils ont eu une liste de critères, il y avait quatre critères, on expliquait quelle note ils avaient eue sur quels critères. Quand ils ont posé la question – je n'y étais pas mais ils m'ont dit avoir posé la question – sur le numérique, ils n'ont pas eu de réponse, à savoir quels avaient été les critères qui avaient été pris en compte. Ils m'ont dit aussi que vous leur aviez bien dit que c'était par rapport aux critères de la région, mais quand ils ont demandé lesquels, vous n'aviez pas répondu. Si on veut faire semblant de dire après, c'est les conseils centraux qui votent, donc, oui, c'est démocratique, mais quand ça arrive dans les conseils centraux avec un classement qui est fait, sur lequel on ne peut pas questionner les critères, en gros, c'est « on est contraint par le calendrier, voilà la liste, sur quels critères, on ne sait pas, il y a eu des dossiers qui ont été exclus, on ne peut pas savoir lesquels, mais votez », je n'appelle pas ça vraiment la représentation de la démocratie, d'une part.

Et je peux vous assurer que pour un certain nombre de collègues, le fait de dépenser de l'argent dans la pédagogie et de ne pas pouvoir avoir un accès wi-fi dans les salles, les collègues ne comprennent pas. Donc peut-être qu'il y a des bonnes raisons pour exclure un certain nombre de choses, mais je pense qu'il y a quand même quelque chose à entendre, un mécontentement sur les décisions qui sont prises et on n'a pas le sentiment, en tout cas les élus à la CFVU n'ont pas eu le sentiment de pouvoir intervenir sur quoi que ce soit ni de pouvoir débattre de quoi que ce soit en lien avec le numérique.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui, c'est aussi une occasion de mettre ça sur la table, mais moi, il me semble important de pouvoir continuer à débattre des besoins numériques et, comme je le disais, pas que des besoins non plus.

Le Président.- Alexandre...

M. Fournier.- Je peux répondre ? C'est faux. J'ai bien présenté les différents points du règlement de la région pour l'appel à projets équipements pédagogiques et numériques. Après, oui, je suis d'accord avec vous sur un point, c'est que pour l'appel à projets vie étudiante, il y a quatre critères supplémentaires qui sont utilisés. Donc on va les intégrer pour l'an prochain. Ça va nous demander plus de travail parce que moi je tiens, c'est vrai qu'on tient énormément compte des prérogatives de la région et en fait, si on étudie les 28 projets qui ont été déposés, les prérogatives de la région, pour cette année, nous suffisaient largement pour établir le pré-classement. Par contre, pour la présentation en CFVU l'an prochain et dans le travail de la commission de pré-classement, on intégrera les éléments supplémentaires qui font partie de l'appel à projets vie étudiante qui sont au nombre de quatre, si je ne me trompe pas. Donc, ça, c'est la réponse que je peux donner, mais j'avais bien présenté en CFVU les points de règlement de l'appel à projets équipements pédagogiques et numérique donnés par la région.

Juste un point avant de redonner la parole. Vous parliez des axes, des huit axes qui sont évoqués dans la note. Il y en a un, effectivement, qui concerne le numérique au service de la recherche. Alors les axes qui sont déclinés sont les axes du schéma directeur du numérique 2017-2022 et en fait, si on a eu six projets, c'est ceux qui nous sont remontés de la part des labos de recherche quand on a travaillé sur le schéma directeur du numérique. On a vraiment travaillé avec les différents services de l'uB, les UFR, les laboratoires de recherche. Et donc pour la recherche, on a eu six projets qui sont remontés. Après, c'est des projets qui sont majeurs, mais c'est vrai qu'ils sont moins nombreux que... on peut voir axe 1, 18 projets, axe 3, 23, etc. Ils sont moins nombreux que les autres axes.

Le Président.- Juste sur la gestion des données personnelles, le délégué à la protection des données personnelles est invité permanent, ce qui permet d'avoir son éclairage technique...

Mme Cénac.- Ça fait un sur 28...

Le Président.- C'est un élément important ! Néanmoins, là on n'est pas encore sur un document finalisé, donc on est sur une proposition soumise à discussion et il y a encore tout ce travail de réflexion à finaliser, à préciser. Je pense par exemple aux informaticiens qui sont désignés par les composantes, comment ils sont choisis, on peut imaginer que c'est le conseil d'administration, tout simplement, sur la base des candidatures qu'on aura reçues, par exemple ! Je dis bien par exemple, ce n'est pas acté. Mais, voilà, on peut tout à fait parfaire ce qui est proposé aujourd'hui et d'ailleurs c'était pour ça qu'on le proposait aujourd'hui au conseil d'administration.

Mme Cénac.- En réponse à ça, moi je suis toujours embêtée quand on dit qu'on siège quelque part en tant que représentant de sa composante. À titre personnel, même si j'ai des opinions politiques et des convictions politiques, quand je vais quelque part et que je représente le laboratoire, le département ou une équipe de recherche, je représente les membres de mon équipe de recherche, donc mes opinions politiques sur des questions qui peuvent être politiques, je les garde pour moi si elles ne sont pas celles de l'équipe. Ce que je veux dire par-là, c'est que je

comprends bien, en fait, avec une bonne motivation au départ de vouloir représenter toutes les composantes, de vouloir représenter les laboratoires, mais on ne peut pas avoir le même type de discours et le même type de décision quand on a une casquette institutionnelle ou quand on a une casquette d'élu sur un programme.

Le Président.- L'idée, c'était de permettre à toutes les composantes d'être associées à la stratégie numérique de l'établissement. En fait, c'est ça, ce n'est pas une volonté, par exemple, de ne pas permettre à l'ensemble des personnels de s'exprimer, c'est d'arriver à ce que la stratégie numérique soit véritablement au service de l'ensemble des utilisateurs. Et donc passer par les composantes – alors, on passe par les composantes, par les labos, par un certain nombre de services centraux, etc. – ça permet aussi de faire remonter les besoins et de diffuser aussi, au niveau des utilisateurs, ce qui détermine la stratégie adoptée. C'est quand même important, c'est à la fois un facteur d'appropriation et un facteur de diffusion. Parce que, quand on fait des choix, sur Teams par exemple, on peut imaginer qu'il y ait un avis spécifique dans les composantes, etc. Lorsqu'on s'interroge sur le développement de tel ou tel logiciel ou telle application pour les services centraux et les services dans les composantes, etc., je crois qu'il faut aussi qu'on s'appuie beaucoup sur les utilisateurs de ce qu'on met en route. C'est l'idée.

Maintenant, c'est un peu aussi une expérimentation, est-ce que ça va marcher, est-ce que ça ne va pas marcher ? Là j'explique simplement ce qui a donné naissance à cette proposition. Moi, en tout cas, si ça ne marche pas, si on sent que ça ne se passe pas tel qu'on le souhaiterait et que ce lien... que le conseil du numérique soit aussi le lieu d'échange, d'élaboration d'une stratégie qui corresponde aux aspirations des utilisateurs, eh bien, on fera autrement, on essaiera de trouver quelque chose qui corresponde davantage aux aspirations de l'établissement, voilà, enfin, de la communauté de l'établissement. On souhaite expérimenter cette structuration, et puis ensuite on fera un peu un bilan, on verra ce qui marche et ce qui ne marche pas, et on verra comment on peut le faire évoluer. Parce que, finalement, c'est quelque chose qui va être nouveau dans sa forme, sa structuration et dans sa présence accrue au sein des institutions de notre établissement.

Allez-y, Laetitia.

Mme Martinez.- Merci, Vincent. Moi, ce qui m'interpelle, c'est le fonctionnement des appels à projets portés par la région. C'est ce à quoi je suis attentive pour que chacun et chacune puisse s'y retrouver, que l'information circule. Il n'y a pas de système parfait en soi et de toute façon il faut des représentants pour pouvoir, effectivement, nous apporter un classement prioritaire parce que les enveloppes que nous avons en général ne sont pas assez grandes pour les demandes qui sont formulées par les établissements. C'est la raison pour laquelle on essaie de trouver le bon système qui nous permette de pouvoir répondre aux besoins des établissements. Mais je précise juste deux choses. Déjà, un, moi je suis ouverte à ce que, ensemble, on puisse discuter sur l'amélioration des modalités de diffusion des appels à projets sans aucune difficulté. Deuxièmement, il y a une réunion d'information qui se fait tous les ans pour présenter, justement, les dispositifs, les trois règlements d'interventions qui sont posés par la région en matière d'équipements pédagogiques et numériques, vie étudiante et associations étudiantes. Donc on a un temps d'échange avec chaque établissement sur ce sujet-là. Et dernier élément qui peut peut-être aussi recueillir votre intérêt, nos règlements d'intervention sont tous en ligne sur le site de la région. Donc pour chacun et

chacune, les informations sur les critères, le contenu, etc. sont complètement accessibles depuis *bourgognefranchecomté.fr, guide des aides*.

M. Fournier.- Alors, je me permets de rebondir. Effectivement, nous, au niveau de la communication, on n'a aucun souci, tout est transmis à l'université, quand vous lancez ces appels à projets et que nous, après la réunion qu'on a justement avec les représentants de la région, notamment Romain Goetschy, moi j'y participe tous les ans, ensuite on fait remonter les informations et la direction générale des services pour l'appel à projets équipements pédagogiques et numériques et le PFVU pour l'appel à projets vie étudiante communiquent en interne sur le lancement... c'est vrai que les délais sont courts mais je connais vos contraintes également... chacun de nous a les siennes, je les comprends. Je tiens à souligner la qualité de travail qu'on a avec la région, notamment Romain Goetschy, j'échange beaucoup avec lui quand on travaille sur ces appels à projets, c'est quelqu'un qui est très facile d'accès et qui donne des réponses très rapides, ça gagne du temps d'avoir un interlocuteur direct que moi je connais depuis plusieurs années, avec qui je travaille beaucoup et facilement. Donc peut-être que la contrainte de temps est aussi atténuée par la facilité de travail qu'on a ensuite avec Romain, notamment. Je tenais juste à le souligner parce qu'il fait un super travail. Mais, oui, la contrainte de temps est réelle sur le traitement des dossiers.

Mme Martinez.- On peut aussi éventuellement essayer de regarder sur les calendriers, voir dans quelle mesure, éventuellement, les avancer possiblement pour que ça réponde... je suis assez ouverte sur les évolutions de calendriers contours dans le cadre des échanges...

M. Fournier.- À titre personnel, je pense que pour les établissements, si on avait deux semaines de plus pour travailler, peut-être que ce serait déjà un delta intéressant mais après, en fonction de vos contraintes, on peut en discuter, bien sûr, il n'y a pas de souci.

Le Président.- Merci, si on a fait le tour de la discussion, je pense qu'on peut passer au point suivant à l'ordre du jour...

Mme Pucéat.- ...qui concerne les questions financières avec les demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses dont vous avez reçu la liste dans les documents préliminaires. Donc je vais laisser la parole à Muriel Lecullier pour nous expliquer.

V) Questions financières

Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses

Mme Lecullier.- Bonjour à tous. Donc j'ai effectivement quelques demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses, pour un total de 7 453,77 euros. Donc cela représente, comme l'indique le tableau, 20 dossiers. Trois demandes de remises gracieuses pour un montant de 5 391,27 euros, pour des trop-perçus de salaire suite à un versement d'indemnités journalières de sécurité sociale. Donc ce sont trois dossiers pour lesquels les personnes présentent de gros problèmes de santé, situation très précaire, mise en invalidité. Donc on a deux remises totales,

pour 1 796,60 et 1 228,43, et une remise partielle de 2 366,24 sur un montant initial de 4 431,47. Donc c'est une personne qui avait commencé à payer avec un échéancier, qui n'a pas pu continuer, ce n'était plus tenable pour elle. Voilà pour ces trois demandes de remises gracieuses, 5 391,27.

Ensuite, j'ai 16 dossiers de petits reliquats pour 633,84 euros. Là il s'agit de trop-perçus de vacataires suite à des problèmes techniques en 2019. Il y avait environ 500 dossiers qui ont été pratiquement tous traités, il en reste à ce jour une trentaine et là, donc, on a 16 dossiers pour des petits reliquats sur lesquels on ne peut plus rien faire. Donc non-valeur pour 633,84 euros.

Et le dernier dossier, c'est un dossier d'effacement de dette pour 1 428,66 euros. Là, c'est une décision qui est prise par la commission de surendettement de la Banque de France et c'est un effacement partiel. Il y avait une dette initiale qui était de 2 976,66 euros et cet effacement décidé par la commission de surendettement était accordé sous réserve d'un versement préalable de 1 548 euros qui a été effectué à ce jour. Donc pour ce dernier dossier, un effacement de dette de 1 428,66 euros.

Donc je demande l'admission en non-valeur et remises gracieuses pour un total de 7 453,77 euros. Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce point ou des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 633,84 euros, les remises gracieuses pour un montant de 5 391,27 euros, l'effacement de dette pour un montant de 1 428,66 euros, soit un total de 7 453,77 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Est-ce que nous finissons les questions RH maintenant ?

Le Président.- Ce serait peut-être bien. Si vous le souhaitez, il y en a pour 10 minutes. Donc juste avant la pause, comme ça ce sera fait, ça nous libérera un peu l'après-midi.

VI - Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 4 mai 2022) (suite)

2. Nombre de semestres de CRCT accordés au titre de l'établissement en 2022-2023

M. Tizio.- Très bien, donc je reprends le fil de la présentation du compte rendu des travaux du comité technique de l'établissement. Donc le comité technique a été saisi comme chaque année de la proposition pour le nombre de semestres de congés pour recherches et conversions thématiques pour l'année académique 2022-2023 et la proposition qui est faite est de fixer ce contingent à quatre semestres, c'est-à-dire un total de huit puisqu'on y ajoute les semestres qui ont été attribués par le CNU. Pour information, comme je l'ai indiqué sur la diapo, à ces semestres s'ajoute cette année, comme l'année précédente, d'ailleurs, une campagne supplémentaire de congés pour recherches et conversions thématiques fléchée sur

les sciences humaines et sociales et on a reçu du MESRI une notification de six semestres au titre de cette campagne spécifique.

Donc le CT a émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition de fixer le contingent à quatre semestres, ce qui nous fait au total huit + six... ça doit être ça.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de fixer le contingent de CRCT de l'établissement à quatre semestres pour l'année universitaire 2022-2023 puisque c'est le seul contingent que nous votons en CA.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

19 voix pour (unanimité)

3. Primes de charges administratives d'intérêt général – Année universitaire 2020 et 2021 et régularisation année universitaire 2022-2023

M. Tizio.- Il s'agit en fait d'une régularisation de fonctions donnant droit à prime d'intérêt général, additifs pour 2020-2021 et 2021-2022. Il s'agit de la responsabilité de chargé de mission référent entrepreneuriat uB, ce qui revient à valoriser, du 12 octobre 2020 au 31 août 2021, 1 010 euros exactement et du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, 1 140 euros, tel que ça vous a été envoyé.

Le CT s'est donc prononcé par un avis favorable à cinq voix contre trois.

Mme Pucéat.- Oui. Une remarque ? Peggy.

Mme Cénac.- C'est plus une question, parce que j'imagine que c'est la dernière année qu'on vote les primes d'intérêt général sous cette forme. Je voulais juste avoir des informations sur le calendrier envisagé pour la mise en place de la partie C2 du RIPEC.

M. Tizio.- Alors, pour l'instant on a seulement, j'allais dire, commencé à travailler avec le pôle RH SPE. On va, je pense, réunir un groupe de travail dans le mois qui vient sur cette question et puis ensuite, effectivement, pour une mise en œuvre – alors il y aura certainement une rétroaction – pour une mise en œuvre *a priori* au 1^{er} septembre prochain. Donc ça veut dire que même si on n'a pas tout à fait terminé nos travaux, de toute façon c'est effectivement la dernière fois qu'on votait des primes d'intérêt général telles qu'elles se présentent là. J'en saurai plus dans les jours qui viennent, on est en train de se caler, justement, sur les agendas de chacun et les calendriers.

Mme Pucéat.- D'autres questions ou remarques ? Non ? Bien, dans ce cas je vous propose d'approuver l'additif à la liste des fonctions ouvrant droit aux primes de charges administratives d'intérêt général, le montant des primes pour l'année universitaire 2021-2022 et la régularisation pour l'année universitaire 2020-2021.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Un vote contre. Merci pour cette approbation.

17 voix pour, 1 voix contre

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au dernier point des questions relatives aux ressources humaines, qui concerne la charte des agents contractuels de l'université de Bourgogne.

4. Charte de gestion des agents contractuels de l'Université de Bourgogne

M. Tizio.- Ce point qui a donc été porté à la connaissance du CT, c'est un document que vous avez également reçu, qui est un projet de charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne et qui, normalement, doit être mis en application, si toutefois le CA le vote, dès le 1^{er} septembre prochain. Comme vous avez pu le constater, ce document comporte trois grandes parties, une première partie qui rappelle les dispositions communes aux personnels BIATSS contractuels et enseignants contractuels, une seconde partie qui concerne plus spécifiquement les personnels enseignants contractuels et enfin une troisième partie qui, elle, concerne plus spécifiquement les personnels BIATSS contractuels. Ce document, en fait, est le fruit de sept séances de groupe de travail avec les organisations représentatives des personnels que j'ai eu le plaisir, d'ailleurs, de piloter depuis cet automne avec, évidemment, une grande aide de nos services, du pôle RH qui a énormément aidé pour piloter ces réunions. Il y a eu des échanges qui ont été à la fois cordiaux et très constructifs, et donc on a abouti à ce document. Ce document associe, il fait évoluer... on avait déjà une charte de gestion des personnels contractuels à l'université, mais elle ne concernait que les personnels BIATSS, c'est-à-dire que les personnels enseignants contractuels n'étaient pas concernés par cette charte.

Alors, comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, cette charte concerne désormais tout autant les personnels BIATSS que les personnels enseignants et, finalement, son objectif, c'est d'essayer de fixer un cadre de références qui soient communes aux collègues contractuels, évidemment. Ça permet à nos collègues contractuels de pouvoir consulter et être au fait de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs obligations, de leurs évolutions éventuellement en termes de rémunérations, etc., mais aussi aux gestionnaires et aux recruteurs potentiels dans l'établissement de personnels contractuels.

Cette charte, comme vous avez pu le constater, encadre et précise l'ensemble des opérations, je dirais, de gestion des personnels contractuels, c'est-à-dire non seulement leurs rémunérations mais aussi les opérations de recrutement, qui sont désormais davantage cadrées, également, le thème, si vous voulez, de l'accompagnement des personnels durant leur carrière à l'université mais aussi leur accompagnement en fin de contrat.

Et l'innovation, j'allais dire – il y en a plusieurs, d'innovations, dans ce document – mais l'innovation principale de cette charte est qu'elle permet désormais aux personnels contractuels de l'université d'évoluer, c'est-à-dire en termes de carrière et de rémunération puisque, pour les personnels en contrat à durée déterminée, une réévaluation de leur rémunération est prévue au bout de trois ans de service, il y a une réévaluation qui se fait au titre des résultats de leur entretien professionnel notamment pour les personnels BIATSS, et puis pour les personnels en contrat à durée indéterminée, nous avons choisi de dé plafonner les barèmes de rémunération, ce qui fait qu'aujourd'hui, quelqu'un en CDI à l'université de Bourgogne ne pouvait évoluer que sur trois échelons, désormais il pourra évoluer sur l'ensemble de la grille de référence à son emploi, c'est-à-dire catégorie A, B ou C selon l'emploi considéré et surtout selon la fonction.

Ce déplafonnement des barèmes de rémunération des contrats à durée indéterminée, cette réévaluation triennale des contrats à durée déterminée fait peser un effort budgétaire sur l'établissement, mais un effort budgétaire qui est de l'ordre de 360 000 euros par an, plus le glissement vieillesse technicité qui va désormais toucher aussi les agents contractuels.

Voilà. Je ne sais pas si vous souhaitez que j'aille plus loin dans la description du document ou si je peux répondre éventuellement à vos interrogations.

Mme Pucéat.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac.- Tout d'abord, je tiens à vous remercier, déjà pour la mise en œuvre du projet, parce que j'étais intervenue à plusieurs reprises pour demander la mise en œuvre de ce groupe de travail. Donc je vous remercie aussi bien pour la mise en place du groupe de travail que pour la réalisation de la charte, du bon fonctionnement du groupe de travail et de la qualité d'échange et d'écoute au sein de ce groupe de travail.

Il me reste quelques revendications-remarques par rapport au texte. J'ai trois éléments. Le premier, c'est en bas de la page 13 du document ou 14 du PDF, dans le tableau, en fait, avec les indices de valorisation. A la ligne « titulaire d'un master 2 ou d'un doctorat avec une expérience d'au moins un an en qualité d'ATER à temps complet, etc. », là, il n'y a pas de bonification du doctorat alors qu'il y a une bonification du doctorat pour les catégories juste précédentes – que je reprenne l'intitulé... voilà, la deuxième ligne et la troisième ligne du tableau, on fait la distinction entre les deux alors que pour la quatrième ligne, il n'y a pas de plus-value d'avoir un doctorat, donc il y a une disparité de traitement sur la reconnaissance du doctorat. J'aurais souhaité qu'on distingue aussi le doctorat sur la quatrième ligne, qu'il y ait un bonus au fait d'avoir le doctorat pour les titulaires d'un master 2 avec expérience.

Je vous dis les trois points.

La deuxième chose, c'était peut-être d'ajouter une phrase qui stipule que ces indices évolueront aussi avec la grille des certifiés, parce qu'un des problèmes qu'il y avait précédemment, c'est que la grille des certifiés avait évolué, mais pas les rémunérations des contractuels et qu'il y avait un décalage. En fait, il est bien écrit dans le document qu'on s'aligne sur la grille des certifiés, mais quand on reprend les indices, peut-être écrire une phrase qui dit qu'ils seront réajustés si la grille des certifiés l'est.

Et le troisième point, c'est la question concernant les primes de recherche pour les docteurs, les PRAG et les PRCE en ont même si certains ne font pas de recherche, pourquoi les contractuels ayant un doctorat ne pourraient pas aussi avoir une prime de recherche ?

Voilà les trois questions et les trois points.

M. Tizio.- Je vais commencer par répondre à tes deux dernières questions. Tout d'abord, sur la grille, je suis d'accord. C'est peut-être mal dit, mais il s'agit bien de s'aligner sur la grille en vigueur, puisque justement, ça a fait partie des discussions en groupe de travail, qu'à chaque fois que la grille changeait il fallait repartir sur des négociations... là, moi il m'a semblé beaucoup plus évident et plus simple, plutôt que de revenir à chaque fois que la grille change, de mettre que la grille de référence est la grille en vigueur, donc je regarde et puis, sous réserve de cette... il me semblait qu'on l'avait ajouté. Mais...

Mme Cénac.- Peut-être que ça m'a échappé...

M. Tizio.- Ce n'est peut-être pas suffisamment clair, mais il s'agit bien, je confirme, de la grille en vigueur.

Deuxièmement, pour la prime de recherche, je comprends qu'on puisse être... le souci, c'est que cette prime, c'est justement aussi ce qui va différencier le statut d'enseignant contractuel d'enseignant titulaire, et c'est quand même... même si je ne suis pas hostile, je pense qu'il faut conserver quand même, en tout cas pour le moment, cette distinction entre les personnels titulaires et les personnels contractuels. On a le même type d'inégalité, si j'ose dire, pour les personnels BIATSS, puisque les personnels BIATSS contractuels ne sont réglementairement pas concernés par les RIFSEEP, par exemple, c'est-à-dire par l'ensemble des primes qui s'ajoutent à la rémunération indiciaire. Donc, par un certain parallélisme des formes, on a souhaité conserver ça.

En revanche, sur la reconnaissance du doctorat, le tableau, là, il s'agit des personnels enseignants en contrat à durée déterminée, et il s'agit des salaires à l'embauche. J'ai bien compris le tableau auquel tu faisais référence. C'est vrai que pour les enseignants contractuels à durée indéterminée, on a, d'ailleurs sur la proposition de la FSU, on a accepté une revalorisation automatique si le collègue obtenait son doctorat durant sa période de contrat à l'université. On ne l'a pas prévu, en effet, pour les contrats à durée déterminée, et pour une raison relativement simple, c'est que ces contrats à durée déterminée et contrats d'enseignants sont souvent des contrats d'un an, donc si la situation du collègue évolue entre un an et un éventuel renouvellement de son contrat, à ce moment-là on pourra prendre en compte cette évolution.

Mme Cénac.- Merci pour la réponse et pour la prise en compte que vous avez rappelée. Même si c'est pour un contrat d'un an, je trouve bizarre d'accorder un bénéfice pour un doctorat quand on n'a pas d'expérience, mais de ne pas en accorder quand on a une expérience. Je me demande même si ça ne peut pas être sujet d'attaque d'inégalité de traitement à l'embauche avec un doctorat... je ne sais pas... il y a un écart de... enfin moins de 30 points d'indice quand on n'a pas d'expérience et il y a le même traitement quand on a une expérience. Et puis au fond de moi, je ne peux pas m'empêcher de penser que si les universités ne reconnaissent pas la valeur d'un doctorat, on se tire quand même un peu une balle dans le pied... sur la qualité de nos diplômes.

M. Tizio.- Je ne sais pas si on peut revenir dès maintenant sur cette question du doctorat. Sachez aussi qu'il y a une clause de revoyure, si j'ose dire, c'est-à-dire que les membres du groupe de travail ont souhaité que l'on se revoie au bout d'un an, par exemple, pour faire le bilan du fonctionnement de cette charte. Evidemment, je suis tout à fait prêt à l'organiser. Peut-être qu'on pourrait revoir cette situation à ce moment-là, non ? Voir comment cela fonctionne, si vraiment on a des situations très inégalitaires qui se dégagent cette année, on pourrait peut-être les régler au cas par cas, et puis sinon, effectivement, je l'ai noté, de valoriser peut-être davantage le doctorat avec expérience relativement au doctorat sans expérience. C'est bien l'idée ?

Le Président.- Le risque juridique me paraît relativement faible puisque les situations ne sont pas équivalentes, donc le principe d'égalité, c'est à situation égale, traitement égal, tandis que là il y a l'élément expérience d'au moins un an en qualité

d'ATER à temps complet ou deux ans de professeur contractuel, etc., donc, voilà, les catégories sont nettement différenciées et donc je ne suis pas certain que le risque juridique soit important. En revanche, effectivement, je pense que là, on ne peut pas le modifier en direct parce qu'il y a eu tout un passage devant le CT, il me semble, donc une procédure à modifier, on ne peut pas le faire sans empiéter sur les prérogatives du CT en direct. En revanche, ce que je propose, c'est qu'on en tienne compte pour une « revoyure », comme tu disais à l'instant, de sorte qu'on puisse effectivement, parce que moi je suis surtout... enfin, parmi les arguments qui ont été évoqués, sensible à la valorisation du doctorat. Je le partage complètement, je trouve qu'il est insuffisamment valorisé, donc il faudrait peut-être en tenir compte nous aussi pour les conditions d'emploi. Mais pour aujourd'hui ce n'est pas une absence de volonté politique, c'est une question technique qui fait qu'on ne peut pas modifier le texte sans repasser devant le CT.

M. Tizio.- Mais bon, c'est noté au verbatim et s'il le faut, je veux bien m'engager personnellement à revenir sur cette question.

Mme Cénac.- Merci.

Mme Pucéat.- Lionel ?

M. Crognier.- Oui, j'avais abordé, en réunion des directeurs de composantes, déjà, la question importante à mes yeux de la CDIsation des contractuels. Est-ce que cet aspect apparaît dans le document ? Est-ce que c'est bien à la page 19 ? Et est-ce que ma lecture est bonne, page 19, quand on dit, sur le contrat à durée indéterminée : « Au terme de 6 ans, si le contrat à durée déterminée est reconduit, il l'est obligatoirement sous forme d'un CDI » ?

M. Tizio.- Ça, c'est la loi.

M. Crognier.- C'est la loi ?

Le Président.- C'est la loi.

M. Crognier.- D'accord. Et chez nous, on en discute, de cette CDIsation, terme un peu barbare, peut-être que ce n'est pas le bon, on en discute la cinquième année ?

M. Tizio.- Oui, simplement, là, pour une raison technique, c'est que comme ces CDIsations éventuelles sont examinées en DOM, et comme le DOM porte sur l'année d'après, on est obligé d'en discuter, j'allais dire, d'anticiper d'une année les éventuelles CDIsations. Pour le coup, c'est uniquement technique.

M. Crognier.- D'accord. Parce que j'avais un petit doute sur cette... sur l'année... six ans... par rapport aux 5 ans. Je trouve qu'il n'y a pas grand-chose sur cet aspect-là dans la charte compte tenu des enjeux pour les personnels. C'est une remarque... c'est un élément important chez nous, surtout, mais en même temps, j'imagine, à l'université, c'est pour ça que c'est quelque chose de très général. Pour faire simple, c'est vrai que lorsque les contrats vont jusqu'au terme des six ans, ou des cinq ans, les enjeux sont très forts pour les personnels, parce que plus un

personnel s'installe dans une mission, plus il est efficace, sinon il aurait été en quelque sorte... on aurait stoppé son CDD. Donc je trouve qu'il n'y a pas beaucoup d'éléments là-dessus, sauf si c'est la loi et qu'on ne peut pas aller plus loin, au regard des enjeux. Parce que je suis très attentif à cette question-là, c'est vrai, en ce moment.

Le Président.- La question du personnel rejoint celle du budget, en réalité, c'est-à-dire qu'on ne peut pas CDIser toute... c'est juste une question de moyens, c'est tout. Donc le CDI ne peut pas devenir la règle, malheureusement.

M. Crognier.- Ça, je le comprends tout à fait. Ensuite, il y a des différences selon que on peut prendre sur fonds propres ou pas (*suite inaudible*).

M. Tizio.- Là-dessus, Lionel, tu as raison, mais la charte a une portée plus générale et j'allais dire que ce sont des discussions qui ont lieu finalement au cas par cas, à la fois donc entre les responsables ou chefs de service et leur propre personnel, bien sûr, d'une part, et les discussions qui sont menées justement lors des dialogues d'objectifs et de moyens où, précisément, la question de la reconduction ou non de certains contrats se pose, compte tenu des éléments qu'a signifié le président, c'est-à-dire des éléments budgétaires d'une part et puis aussi, compte tenu de ce que tu rappelais, c'est-à-dire de la capacité ou non d'absorber sur fonds propres différents types de personnels contractuels. Mais il ne faut pas non plus oublier qu'il y a une troisième voie qui consiste à ouvrir des concours de titulaires, qu'il ne faut pas oublier.

M. Clerc.- C'est même la première voie...

M. Crognier.- Celle-là, on est obligé de l'oublier lorsqu'on arrive en 5^{ème} année de...

Mme Pucéat.- Cédric Clerc.

M. Clerc.- Pour le SNPTES toujours, nous on se félicite de la qualité du dialogue qui a eu lieu dans ces groupes de travail et sur les résultats, avec notamment l'alignement sur les grilles des titulaires. C'était une revendication du SNPTES depuis un certain temps, depuis que ce n'était plus le cas à l'université de Bourgogne, parce que ça l'a été un temps, où la rémunération des contractuels, leur grille, au moins le premier indice, était aligné sur celui des titulaires, et donc à chaque revalorisation il n'y avait pas à se poser la question nécessairement de verser une compensation, ne serait-ce que pour atteindre le SMIC ou d'autres choses comme ça.

Et puis on a la question aussi, effectivement, des primes, que nous posent nos collègues contractuels, parce que notamment depuis les revalorisations et la détermination de l'indice minimum dans la fonction publique on voit que les grilles des catégories C et B en pied de grille sont identiques, voire même plutôt favorables pour la catégorie C pour décrocher de ce premier indice, justement, 352, parce que les grilles sont plus rapides, passages d'échelon, pour la catégorie C que pour la catégorie B. Et donc des collègues, voilà, se retrouvent quand même aujourd'hui, qu'ils soient embauchés en catégorie C ou B, toujours au niveau du SMIC sans possibilité d'évolution et comme on l'évoquait à l'instant, l'idéal serait de pouvoir

recruter sur des postes de fonctionnaires et pour ça, ça se passe un petit peu plus haut, le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président.- Merci, s'il n'y a pas d'autres questions, observations...

Mme Pucéat.- ... on peut passer au vote. Donc je vous propose d'approuver la charte de gestion des agents contractuels.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

18 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci, vraiment, parce que c'était un projet qui me tenait à cœur et qui permet quand même, même si, en tant que contractuel on ne va pas devenir riche du jour au lendemain, ça va permettre, sincèrement, d'améliorer la situation de bon nombre d'agents contractuels de notre établissement. Ça représente un effort de 360 000 euros évalué aujourd'hui par an pour l'établissement, auquel il y aura un peu de GVT qui va s'ajouter. Donc c'est un vrai engagement de l'établissement, mais qui correspond à une volonté politique et qui est le fruit d'un travail de concertation très important mené par Stéphane Tizio avec l'ensemble des organisations syndicales. Donc, merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à la rénovation de cette charte des contractuels qui, je l'espère, produira des effets sensibles pour ceux qui sont concernés.

Un petit point juste avant la pause déjeuner. Nous avons des plateaux repas qui ont été commandés, qui sont juste à côté, je crois, et donc, de grâce, nous avons besoin de vous au moins une heure, une petite heure après le déjeuner parce qu'on risque de ne plus avoir le quorum en raison des départs dans la matinée et il y a des questions extrêmement sensibles, il y a les capacités d'accueil en odontologie pour septembre. Donc on va modifier un peu l'ordre du jour pour éviter de vous retenir prisonniers du CA, mais il nous faut le quorum absolument sinon les décisions ne pourront pas être adoptées et ces décisions sont très importantes. Il y a les demandes de subventions auprès du CRDFC, c'est le projet Simlife, qui est très court, il y a la question de l'installation de simulateurs pour l'enseignement en odontologie et la question, pour l'odontologie, des capacités d'accueil qui est le fruit d'une discussion avec le ministère qui a été très vive et jusqu'à vendredi dernier. Donc, voilà. Mais au moins pour ces trois points-là, de grâce restez avec nous si cela vous est possible, je l'espère, merci, et puis désolé pour cet ordre du jour un petit peu bousculé. Merci. On se retrouve vers 13h45, 13h50, cela laisse une demi-heure pour déjeuner. Désolé, mais c'est aussi pour garder un maximum de monde.

[pause déjeuner]

Le Président.- On peut peut-être essayer de reprendre nos travaux.

Si vous voulez bien, nous avons un point « questions relatives au pôle patrimoine » qui doit absolument être vu aujourd'hui tant que nous avons le quorum, ensuite, deux points qui sont prévus dans le point VIII, « Demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie », c'est le point VIII.2.b. « Demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie », c'est absolument indispensable pour pouvoir ouvrir en septembre si on a l'habilitation par le ministère, et un autre point lié à cette question d'odontologie, c'est la modification des capacités

d'accueil des formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP), de sorte qu'on puisse accueillir tout le monde le cas échéant. Ensuite, Demande de subvention auprès du conseil régional pour le "projet Simlife", et puis la Tarification par apprentissage du secteur public en l'absence de tarif de contrat de professionnalisation, c'est le point XII. Et après, on reprendra l'ordre du jour normal. Voilà, je passe la parole tout de suite à Emmanuelle Pucéat, l'objectif est de terminer ces points-là à 14h45.

VII - Questions relatives au Pôle Patrimoine

Installation de simulateurs pour l'enseignement en odontologie – UFR des Sciences de santé

Mme Pucéat.- Je vous propose donc de commencer, parmi les points urgents que vient de lister le Président, par les questions relatives au pôle patrimoine, sur l'installation de simulateurs pour l'enseignement en odontologie. Je passe la parole à Philippe Perrot.

M. Perrot.- Bonjour à toutes et à tous. Comme vous le savez, l'UFR Sciences de santé va accueillir une nouvelle circonscription à la rentrée 2022, la circonscription odontologie et ce projet présente un intérêt essentiel car il y a une carence de praticiens odontologistes dans notre région. Ce projet, qui est porté par l'université de Bourgogne, est soutenu par Dijon Métropole, la région Bourgogne Franche-Comté et également par l'État. D'ailleurs, deux opérations qui vont permettre de déployer cette formation odontologie ont été retenues dans le contrat de plan État région 2021-2027. La première concerne la création d'un bâtiment, bâtiment médecine B4, qui va être situé au-dessus de la salle d'examen de médecine et qui permettra d'héberger entre autres la formation odontologie. Le bâtiment est prévu pour 2026. Une seconde opération est prévue pour ce projet odontologie, donc, c'est l'opération qui nous intéresse aujourd'hui. Elle concerne l'acquisition et l'installation d'équipements techniques pour la formation des étudiants en odontologie et ces équipements techniques sont liés à l'immobilier car ils sont raccordés au réseau d'énergies et de fluides du bâti.

La nature de ces équipements : ces équipements correspondent à 33 simulateurs odontologie, qui sont raccordés en électricité, en informatique et en air comprimé. Donc ce sont des simulateurs qui vont permettre de former les étudiants en odontologie. On a également 30 paillasses pour la fabrication de prothèses, qui sont également raccordées en électricité, en informatique et en air comprimé, trois paillasses pour la fabrication de plâtres et différents équipements informatiques, justement, qui vont permettre de faire le lien avec les équipements que j'ai décrits précédemment.

Au niveau du financement, le budget correspondant à l'ensemble de ces équipements est de 1,5 million d'euros. Le financement est assuré par l'État, à hauteur de 500 000 euros, et par la région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur d'un million d'euros.

Le calendrier prévisionnel de l'opération : le choix de l'installateur est prévu au troisième trimestre 2022, l'installation dans des locaux provisoires – puisque comme je vous l'ai dit le bâtiment qui va héberger cette formation odontologie ne sera accessible qu'à partir de 2026, donc pour l'instant il va y avoir des locaux provisoires pour accueillir la formation en odontologie – se fera au quatrième

trimestre 2022. La fin des travaux d'installation de tous ces équipements est prévue en fin d'année 2022 pour que les étudiants puissent utiliser les équipements dès le début de l'année 2023. Ensuite, il y aura le déménagement de ces équipements dans le bâtiment médecine B4 une fois qu'il sera construit, donc en 2026.

Ce projet que je viens de vous présenter rapidement doit être soumis à la validation du conseil d'administration de l'université pour que nous puissions ensuite établir le dossier d'expertise.

Mme Pucéat.- Merci Philippe. Y a-t-il des questions sur ce point, ou des remarques ? Pas de question. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver le dossier d'expertise du projet Installation de simulateurs pour l'enseignement en odontologie pour l'UFR des Sciences de santé et divers équipements informatiques liés, qui est une opération inscrite au contrat de plan État-région 2021-2027 Bourgogne Franche-Comté, sachant que l'université sollicitera les subventions auprès de la région Bourgogne Franche-Comté

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point X, « Demande de subvention auprès du CRBFC – "projet Simlife" » et je vais passer la parole à Alain Helleu pour vous présenter brièvement ce point.

X - Demande de subvention auprès du CRBFC – "projet Simlife"

M. Helleu.- Bonjour à toutes et à tous. Donc c'est un projet qui est présenté par le service anatomique de la composante de santé, dossier porté par Nicolas Cheynel et Marc Maynadié. Il s'agit donc de développer un laboratoire d'anatomie performant ouvert aux technologies numériques avec un projet (projet « du corps au pixel ») avec une optimisation de la simulation sur les corps donnés à la science, avec la formation locale des internes et des chirurgiens qui, jusqu'à présent, doivent aller se former ailleurs. Donc là, ils pourront se former sur place. Cela permet aussi de diffuser la maîtrise chirurgicale des différentes équipes du CHU, ce qui va développer l'événementiel, souvent en lien avec l'industrie du matériel médical, et d'offrir une plate-forme de recherche (simulation, réalité virtuelle, intelligence artificielle).

C'est un projet pour 127 594 euros. L'intérêt pour l'université, c'est qu'il est très subventionné par la région, à hauteur de 57 466 euros et par la métropole de Dijon, à hauteur de 44 609 euros. On est sur un autofinancement sur fonds propres de 25 519 euros, pas uniquement de la composante, puisqu'il y a aussi une part de l'uB. Voilà, pour un montant de 127 594 euros. Pour qu'on puisse, nous, obtenir les subventions des deux collectivités territoriales, il faut une adoption par le conseil d'administration.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de remarques ? Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver la demande de subvention auprès du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté pour l'acquisition du dispositif de simulation chirurgicale Simlife pour l'année 2022, avec un montant total du projet déposé de 127 594,80 euros, des fonds propres composante apportés de 25 519

euros, le financement région demandé de 57 466,20 euros et un financement métropole Grand Dijon de 44 609,60 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer sur les questions relatives à l'odontologie, avec en premier lieu une demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie. Donc cela fait partie des points de la CFVU que l'on avance. Est-ce que, Karen, tu veux en dire un mot ?

VIII - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 3 mai 2022

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022

b. Offre de formation 2022-2023 :

- Demande d'accréditation d'une formation de santé – Odontologie

- Formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) :
Modification des objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027
Modification des capacités d'accueil des formations en 2^{ème} et 3^{ème} années du 1^{er} cycle des études de santé pour les années 2022-2023 et 2023-2024

Mme Fiorentino.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Donc, oui, comme ça a été annoncé, le 2 décembre dernier le gouvernement a annoncé la création de huit nouveaux sites universitaires, dont Dijon-Besançon, de formations en odontologie, pour augmenter le nombre de professionnels et répondre à la demande en soins. Donc l'UFR de Santé va être dotée d'une nouvelle circonscription, circonscription odontologie, qui sera dirigée par un vice-doyen. Jusqu'alors, les étudiants qui souhaitaient se spécialiser en odontologie étaient accueillis à Nancy, qui nous réservait 30 places, en tout cas c'était le cas depuis 2020. Un comité de pilotage a été mis en place. À Dijon, le projet est piloté par le Docteur Houtmann. Cette annonce du gouvernement s'accompagne de moyens, à hauteur de 9 000 euros par étudiant, ce qui peut paraître confortable, en tout cas dans un premier temps.

L'accueil d'étudiants à Dijon est prévu à partir de septembre 2022, pour une première promotion avec une montée en charge des effectifs, détaillée dans le tableau qui va être présenté après. À partir de 2025, chaque promotion en deuxième année accueillera 50 étudiants.

Au niveau des ressources humaines, la proximité de l'implantation de la circonscription d'odontologie par rapport aux autres circonscriptions qui appartiennent à l'UFR de Santé permettra une mutualisation, en tout cas partielle, de certains moyens humains comme l'accueil, l'entretien des locaux, le secrétariat. 5,5 personnels BIATSS seront recrutés dès l'automne 2022, en accord avec la mission d'accompagnement du MESRI. L'équipe enseignante est pour sa part en phase de constitution, en lien étroit avec Besançon, qui va nous apporter son aide. Dans le

programme de recrutement de l'équipe enseignante pour 2022, l'objectif est le recrutement d'un MCU-PH dans chaque spécialité et il y a déjà eu plusieurs candidatures de jeunes praticiens dès l'annonce de l'ouverture de la formation à Dijon

La circonscription odontologie sera installée définitivement dans le nouveau bâtiment Santé-Odontologie qui va être construit dans le cadre du CPER 2021-2027. En attendant, les enseignements seront donc installés dans des locaux provisoires à proximité des bâtiments de l'UFR des Sciences de santé. Les commandes ont été passées pour ces préfabriqués, et les autorisations nécessaires d'accréditation et de mise en sécurité sont en cours.

Une maquette pédagogique a été recrutée. Vous n'avez pas encore la fiche filière, elle est passée en CFVU et certains points ont été soulevés, notamment une question de coefficients et de règlements d'examens, donc la fiche filière, en tout cas pour la première année, sera étudiée lors de la prochaine CFVU.

Cette demande d'accréditation d'une circonscription odontologie a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Peut-être un point sur les capacités d'accueil ?

Mme Morlaix.- Juste peut-être pour compléter par rapport aux capacités d'accueil, ce que disait Karen, on a été dans l'obligation de revoir les capacités d'accueil qu'on avait fait voter en décembre au CA pour la filière odontologie parce qu'on avait un texte officiel qui nous demandait, par rapport aux objectifs 2021-2025, de former entre 215 et 245 jeunes dans cette filière-là et on avait fait voter des capacités d'accueil, je ne sais pas si vous vous souvenez, à 180 étudiants sur la période. Donc le dossier pour ouvrir la filière odontologie a été retravaillé, cela a été l'occasion pour nous de remettre à plat ces capacités d'accueil et de demander à l'université de Lorraine s'ils étaient d'accord pour nous accompagner encore au moins une année dans un régime transitoire pour qu'on puisse atteindre les objectifs fixés par le ministère de former entre 215 et 245 jeunes sur 2021-2025. Donc pour atteindre nos objectifs, en fait il a fallu qu'on revoie un peu à la hausse le nombre d'étudiants qu'on formerait sur Dijon et qu'on demande à Nancy, donc, d'accepter de prendre 30 étudiants de Dijon entre 2021 et 2025. Donc on serait à 218 étudiants formés sur 2021-2025.

Tout cela en sachant que nous ne savons pas du tout encore si nous pourrions ouvrir à Dijon en septembre, même si nous espérons tous que ce sera le cas et que toutes les équipes ont tout mis en œuvre pour que le dossier soit complet et que l'on obtienne l'accréditation mais il a fallu envisager deux scénarios, un scénario dans lequel nous serions accrédités et dans lequel tout se passe bien. Donc on commencerait par former 30 étudiants à Dijon en dentaire l'an prochain et Nancy en accueillera 30 également. Et si jamais on n'était pas accrédité, on enverrait de toute façon 30 étudiants à Nancy parce que si on n'est pas accrédité, on a quand même des jeunes, là, qui se préparent à dentaire et qui de toute façon devront être reçus. Il faudra en faire quelque chose, donc on les enverra à Nancy et on lissera les 30 places qui manqueraient à Dijon entre 2021 et 2025 sur les années d'après, donc on demanderait à Nancy, petit à petit, d'intégrer 10 étudiants par année qui viennent de Dijon, ce qui nous permettrait, entre 2021 et 2025, d'atteindre l'objectif de 218 formés. Donc en fait, dans le dossier d'accréditation, il y a un tableau un peu complexe que je vais détailler par rapport à ces capacités d'accueil.

Ce qui est proposé dans le dossier d'accréditation, bien évidemment c'est si on obtient l'accréditation, voilà comment ça va se passer et voilà quels seront les

chiffres, mais il a fallu, comme je vous le disais à l'instant, faire deux scénarios alternatifs, si jamais on n'était pas accrédité, comment faire pour former ces 218 jeunes sur la période.

Donc le tableau n'est pas forcément lisible là, en projection. Je vais essayer de vous en projeter un plus lisible, qui reprend l'ossature du tableau qu'on avait fait voter en décembre aux administrateurs du CA, mais en intégrant cette fois-ci nos deux scénarios, si accréditation/si non accréditation. Donc ce premier tableau qui vous est proposé, ce sont les effectifs en deuxième année des études de santé à la rentrée 2022 dans le cas d'une accréditation de la circonscription odontologie à Dijon à la rentrée 2022. Donc si on est accrédité, il y aura 30 jeunes en dentaire à Dijon et 30 jeunes en dentaire à Nancy. Donc l'ensemble, si vous voulez, du nombre de places disponibles en deuxième année pour la rentrée de septembre 2022 a été revu, on était à 393 places, on est maintenant à 423 places puisqu'on a augmenté les capacités d'accueil de 30 avec les places ouvertes à Nancy. Donc voilà dans le cadre d'une accréditation, 30 places supplémentaires à Nancy. Ensuite – ça c'est la même chose qui est détaillée différemment – on nous demandait, et ça c'était une obligation, une injonction ministérielle qui nous demandait de faire voter dans nos CA la trajectoire de ces formations-là pour les années 2023-2027 en nous basant cette fois-ci non plus sur les effectifs de deuxième année mais sur les effectifs en quatrième année, c'est-à-dire en première année du deuxième cycle. Donc, en cas d'accréditation, dans la mesure où on enverrait 30 jeunes en dentaire à Nancy, en plus des 30 jeunes formés à Dijon, voilà les nouveaux effectifs qui seraient proposés, ce qui permet au ministère de voir la trajectoire de l'établissement, en fait, notamment par rapport au second cycle des années en santé pour médecine, pharmacie, maïeutique et dentaire. Donc voilà ce tableau qui avait été voté et qui est à nouveau soumis au vote, vote rectificatif par rapport aux 30 places nouvelles à Nancy.

Ça, c'est le premier scénario, c'est-à-dire si tout se passe bien et qu'on arrive à ouvrir, en septembre 2022, dentaire à Dijon. Donc ce que je vous disais à l'instant, c'est qu'on a imaginé un scénario alternatif. Si jamais nous n'avions pas l'accréditation et que nous ne pouvions pas ouvrir le département d'odontologie en septembre 2022, il fallait notamment sécuriser les collègues de l'université de Lorraine, qui du coup se demandaient ce qui allait se passer pour eux si jamais on ouvrait ou on n'ouvrait pas. Donc dans le scénario alternatif qu'on propose, de toute façon, si jamais on n'ouvre pas, Nancy recevrait toujours 30 étudiants de Dijon. Donc dans les deux cas, qu'on soit accrédité ou pas, pour Nancy il n'y a plus aucune incertitude puisqu'ils recevront 30 étudiants de chez nous. Donc s'il n'y a pas d'accréditation, on retombe sur les chiffres qu'on avait présentés au CA de décembre dernier. Donc en sachant que l'an prochain il y a 393 places offertes, dont 30 places en dentaire à Nancy – le même tableau un peu détaillé – mais par contre il y aura un lissage des effectifs pour que nous, on arrive à atteindre les objectifs fixés par le ministère entre 2021 et 2025. Donc s'il n'y a pas d'accréditation, l'an prochain on en envoie 30 à Nancy mais il en manquera toujours 30 sur les années à venir, donc on lisse, si vous voulez, ces 30 étudiants manquants sur les années à venir, donc chaque année, en 2023, 2024, 2025, on enverra 10 étudiants de Dijon à Nancy en plus des 30, 36, 42 qu'on formera à Dijon, tout ça pour répondre aux objectifs ministériels fixés. On a eu l'accord officiel de l'université de Lorraine qu'on avait eu à l'oral. Vendredi soir on a reçu le courrier officiel de l'université de Lorraine qui nous disait que quel que soit le scénario envisagé, l'université de Lorraine nous soutenait et qu'ils accueilleraient avec plaisir soit 30 étudiants à la rentrée, soit 30 étudiants

également à la rentrée, mais plus 10 chaque année si nous n'étions pas accrédités jusqu'en 2024.

Voilà, je ne sais pas si j'ai été très claire, donc on a été obligé de faire des tableaux rectificatifs par rapport au tableau qui vous avait été proposé au mois de décembre.

Mme Pucéat.- Merci Sophie. Donc, dans ce cadre-là, pour que ce soit clair, nous avons deux délibérations à faire. Une première, qui va approuver la demande d'accréditation de cette formation en odontologie, qui comprend aussi les effectifs, donc ainsi que les effectifs selon la situation d'une accréditation ou d'une non accréditation et tous les effectifs des formations en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, ce que vient de vous présenter Sophie, puisqu'on a aussi une modification de ce qu'on avait voté en décembre dernier. Sachant que, pour compléter, vous avez, comme l'avait annoncé le Président en début de séance, reçu le dossier actualisé avec des points surlignés en jaune qui ont été rajoutés depuis l'envoi que vous aviez eu vendredi matin. Donc c'est le dossier que l'on vous a renvoyé ce matin qui est parti à la DGSIP pour l'accréditation.

Donc voilà, est-ce que vous avez des questions sur ce dossier qui est un petit peu complexe mais ce sont les successions de *dead line* qui imposent un peu ce timing ? Pas de question. Dans ce cas-là, je vous propose dans un premier temps d'approuver la demande d'accréditation d'une formation en sciences odontologiques pour la rentrée 2022-2023 ainsi que les effectifs étudiants en odontologie selon la situation d'une accréditation ou d'une non accréditation, comme cela vient de vous être présenté et conformément aux documents que vous avez reçus en amont du CA.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et donc, dans un second temps, je vous propose d'approuver, pour les formations médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) les modifications des objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle pour la période 2023-2027 selon la situation d'une accréditation ou d'une non accréditation de la formation en sciences odontologiques et les modifications des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle pour l'année 2022-2023 et en troisième année du premier cycle pour l'année 2023-2024, encore une fois selon la situation d'une accréditation ou d'une non accréditation de la formation en sciences odontologiques, conformément aux documents que vous avez reçus.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et parmi les points absolument urgents, il nous reste encore le point XII sur la tarification par apprentissage du secteur public en l'absence de tarif de contrat de professionnalisation. Je laisse la parole à Philippe Thomas pour nous présenter ce point.

XII - Tarification par apprentissage du secteur public en l'absence de tarif de contrat de professionnalisation

M. Thomas.- Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je vais essayer d'aller très, très rapidement puisque la tarification par apprentissage a fait l'objet d'un acte du CA le 12 mars 2020, il y a à peu près deux ans, lorsque la réforme s'était mise en place, et il y a eu depuis quelques modifications que l'on veut vous présenter, qui ont fait l'objet notamment de différents échanges, que ce soit à l'interne avec nos vice-présidents en charge de la FTLV et du budget lors de rencontres avec les composantes et également lors de la commission finances qui a été mise en œuvre, commission finances du SEFCA. Vous vous rappelez, l'année dernière il y a eu une commission, du moins un conseil de gestion qui a été mis en place et qui a été proposé sous forme de volontariat aux personnes qui souhaitaient intervenir sur trois commissions, une commission finances, une commission communication et une commission articulation SEFCA-composantes. Et à cette occasion-là, donc le 12 avril dernier nous avons présenté un petit peu les évolutions qui pourraient être faites en termes de tarification, et a été retenue finalement celle en direction de l'apprentissage, l'apprentissage par rapport, donc, aux signatures de contrats qui peuvent s'effectuer aussi bien vers des employeurs de droit privé que de droit public. Concernant le droit privé, c'est un référentiel qu'on appelle les coûts contrats qui sont établis par France Compétences qui sont aujourd'hui la référence et nous vous proposons de maintenir cette référence-là, comme il avait été acté le 12 mars 2020 sans qu'il y ait aucune modification, ce qui veut dire que finalement l'université de Bourgogne ne demande aucun reste à charge aux employeurs d'apprentis du secteur privé, c'est le référentiel de France Compétences qui s'applique et c'est bien celui-ci qui nous fait foi de nos financements. Par contre, concernant les contrats d'apprentissage pour les contrats vers un employeur public, je vous rappelle simplement la règle qui avait été fixée en 2020, c'est-à-dire que c'était les tarifs des contrats de professionnalisation qui faisaient foi et si ces contrats n'existaient pas, il y avait une application d'un tarif horaire de 9,15 euros qui venait s'appliquer.

Au regard en fait d'une réforme du financement de l'apprentissage qui s'est opérée le 1^{er} janvier de cette année, en 2022, réforme pour le financement dans les collectivités territoriales, puisque le CNFPT, qui est un organisme financeur mais surtout de formation pour les agents des collectivités territoriales, finance également l'apprentissage et s'est vu doter, à partir de la loi de finances 2022 votée le 30 décembre dernier et validée en décret du 28 février 2022, le versement de fonds de France Compétences permettant de passer du financement de 50 %, qui était jusqu'à présent le cas des contrats en apprentissage de la fonction publique territoriale, à 100 %.

C'est pour cela que nous vous proposons de modifier la tarification pour la rentrée prochaine comme suit, c'est-à-dire de garder la tarification des formations pour lesquelles il y avait un tarif du contrat de professionnalisation et de supprimer ce que nous avons comme référence, lorsqu'il n'y avait pas de tarif, de 9,15 euros et d'appliquer les trois règles suivantes :

- tarifier 100 % du montant plafond édité par le CNFPT, puisqu'il y a un référentiel édité par le CNFPT qui permet de financer et d'aller chercher des fonds particuliers pour le financement pour les employeurs de la fonction publique, puisqu'ils auront 100 % de ce montant,

- 75 % de ce montant plafond édité par le CNFPT pour les employeurs publics – quand on dit public, de la fonction publique d'État hors fonction publique d'État hospitalière,

- celle-ci ferait l'objet d'un 100 %, étant donné que le conseil régional garde encore une compétence résiduelle sur l'apprentissage, il est possible d'aller chercher ce qu'on appelle une majoration de coût contrat. Celle-ci est à hauteur de 50 %, c'est pour ça qu'on propose donc de financer, ou du moins tarifer, surtout, pour les employeurs de la fonction publique territoriale, 100 % de ce coût plafond.

Donc voilà la modification qui vous est proposée, modification légère mais au regard de la loi de finances 2021 qui s'appliquait par décret au 1^{er} mars avec rétroactivité au 1^{er} janvier, c'est-à-dire que tout contrat signé à partir du 1^{er} janvier 2022 fait foi de cette modalité modifiée du financement par le CNFPT. Et du coup, l'intérêt c'est d'aller aussi rechercher toutes les capacités financières que nous avons et ne pas maintenir les 9,15 euros qui, parfois, nous mettaient en dessous de ce que, finalement, le plafond du CNFPT permettait de financer.

Le Président.- J'ajouterai que ce tarif de 9,15 euros, souvent, ne permet pas de financer en réalité la formation qu'on délivre lorsqu'on réfléchit en coûts complets. Lorsqu'on établit le budget de la formation au coût marginal, c'est-à-dire 42 euros de l'heure TD, si jamais un collègue titulaire fait son service dans la formation concernée, ce n'est pas 42 euros de l'heure TD mais plutôt 255 euros de l'heure chargée. Donc il est important aussi que la subvention pour charges de service public que nous recevons de l'État ne vienne pas, finalement, subventionner des formations qui sont ouvertes à l'alternance et qui devraient être payées par l'alternance en totalité. Très bien, en tout cas merci pour cette présentation.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des interventions ? Bien, c'était donc très clair ! S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose d'approuver la modalité de tarification des contrats d'apprentissage du secteur public en l'absence de tarif de contrat de professionnalisation. Les formations par apprentissage du secteur public disposant d'un tarif de contrat de professionnalisation conservent ce tarif et continuent de l'appliquer aux contrats d'apprentissage publics. Et les formations qui ne disposent pas d'un tel tarif se verront appliquer le référentiel tarifaire du Centre national de la fonction publique territoriale comme base en appliquant à ce dernier la modulation suivante :

- 100 % du montant plafond édité par le CNFPT (comme prise en charge à 100 % par le CNFPT selon ce plafond) pour les employeurs de la fonction publique territoriale,

- 100 % du montant plafond édité par le CNFPT pour les employeurs publics de la fonction publique hospitalière (FPH), puisque la région Bourgogne Franche-Comté majore la prise en charge de 50 %,

- 75 % du montant plafond édité par le CNFPT pour les employeurs publics d'État.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons maintenant reprendre l'ordre normal de l'ordre du jour, avec les travaux de la commission de la formation et de la vie

universitaire du 3 mai 2022, où nous n'avons traité pour l'instant que la question des formations d'odontologie, avec un premier point sur la commission FSDIE. Je laisse la parole à Karen.

VIII - Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 3 mai 2022 (suite)

1. Travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022

Mme Fiorentino.- Merci Emmanuelle. Je ne sais pas, peut-être, Maxence, tu voulais...

M. Roulliat.- Je vais éviter de trop m'étaler. La commission FSDIE qui s'est tenue le 3 mai a rendu plusieurs avis qui pour la plupart ont été favorables, avec pas mal de situations particulières dans le sens où on a eu de nombreuses associations qui ont déposé des dossiers qui, tels quels, n'étaient pas recevables soit parce qu'il n'y avait pas de justification, soit il n'y avait pas les devis, etc. donc qu'on ne pouvait pas accepter. Donc j'ai décidé, avec l'accord notamment de France Herrscher responsable du BVE, de quand même accepter les dossiers sous réserve, en leur laissant cinq jours supplémentaires auxquels on leur faisait des retours pour qu'on puisse ensuite les présenter, sinon cela faisait plus de la moitié des dossiers qui avaient un refus. De cette manière-là, on a réussi à rattraper beaucoup de dossiers qui, du coup, peuvent être présentés et ont été présentés en CFVU.

Sinon, globalement, pour un retour un peu plus général, c'était assez positif puisqu'on a quand même pas mal de dossiers qui ont été déposés, des choses qui étaient très intéressantes et notamment des choses qui retournaient avec du présentiel, même des galas, etc., des choses qu'on n'avait pas vues depuis un moment. Donc du coup, c'était, sur le rendu global, quand même très positif.

Il y a plutôt une interrogation, en tout cas, qui va se mener sur la FSDIE en elle-même, notamment une nouvelle circulaire qui est sortie en mars, si je ne me trompe pas, qui remet en perspective plusieurs choses. Donc du coup ça va faire l'objet d'une discussion qu'on a déjà commencé à avoir et éventuellement d'une modification statutaire en incluant aussi certaines choses qui étaient relevées depuis quelques années par les membres de la commission.

Voilà. Et puis, si vous avez des questions précises, je peux y répondre sans problème.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des questions sur ces travaux de la commission FSDIE ?

Mme Fiorentino.- ... adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Bien, s'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au 2^{ème} point sur les travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022, avec le Passeport ECTS FORTHEM

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 4 avril 2022

a. Passeport ECTS Forthem

Mme Fiorentino.- Alors, ce passeport ECTS FORTHEM est le fruit d'une longue réflexion menée par le bureau FORTHEM qui s'est présenté plusieurs fois en commission de la pédagogie, en CFVU, qui a conduit des réunions avec les scolarités, avec des composantes également, pour envisager la viabilité de ce dispositif. Donc la version qui vous est présentée aujourd'hui arrive à l'issue d'un long cheminement.

L'alliance FORTHEM, vous le savez, donne aux étudiants de l'université de Bourgogne la possibilité de s'inscrire à certaines activités dont des enseignements qui, pour certains de ces enseignements, donnent lieu à l'obtention de crédits ECTS – qu'il y ait ou non mobilité, d'ailleurs. Pour favoriser la reconnaissance de l'université FORTHEM, il est souhaitable qu'il y ait une valorisation de ces crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'alliance FORTHEM.

Donc des cours sont proposés par toutes les universités partenaires de FORTHEM avec un nombre de crédits ECTS associés à chaque cours. Les étudiants qui suivent et qui valident ces modules d'enseignement vont bénéficier d'une micro certification qui atteste de leur réussite sous la forme d'un patch numérique, qui détaille le nombre de crédits ECTS obtenus. L'étudiant qui aura obtenu au moins trois crédits ECTS dans ce cadre pourra faire une demande de prise en compte de ces crédits dans le semestre qui précède celui au cours duquel il voudrait que ces crédits ECTS soient pris en compte. Je précise que ces crédits ECTS ne peuvent être pris en compte qu'à hauteur de 12 crédits ECTS dans le cadre de la formation et que les crédits ECTS FORTHEM obtenus au cours d'un cycle, licence ou master, ne peuvent être pris en compte que dans le cadre de ce même cycle.

L'ouverture d'un passeport ECTS FORTHEM se fera auprès du bureau FORTHEM, donc dans le semestre qui précède la demande de prise en compte de ces crédits, jusqu'à une date limite qui sera fixée, pour laisser aux services compétents, donc à la fois le bureau FORTHEM et puis les scolarités, les responsables pédagogiques, pour leur laisser le temps nécessaire pour instruire la demande.

Les formations et composantes qui se réuniront au sein d'une commission de validation propre à chaque composante pourront décider discrétionnairement de prendre en compte tout ou partie de ces crédits ECTS – il n'y a vraiment aucune obligation – et l'idée est que ces crédits ECTS FORTHEM viendront prendre la place de crédits ECTS uB. Vous voyez bien l'intérêt, il n'y a pas d'ajout, simplement une substitution de crédits ECTS FORTHEM à des crédits ECTS uB en fonction des connaissances et compétences que valideraient ces crédits ECTS FORTHEM. Donc il n'y a pas de bonification générale comme c'est le cas avec les UE transversales. Et éventuellement, et là encore c'est la commission de validation qui décidera discrétionnairement, éventuellement il peut y avoir prise en compte dans le calcul de la moyenne générale de la note qui a été obtenue pour le cours suivi dans le cadre de FORTHEM. Ce n'est pas obligatoire, certains cours sont sanctionnés de crédits

ECTS et d'une note et d'autres cours seulement de crédits ECTS. Donc c'est la commission de validation qui décide.

Ce dispositif FORTHEM a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le dispositif de prise en compte des crédits ECTS FORTHEM dans le cursus de formation principale, le « passeport ECTS FORTHEM », à compter de la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'offre de formation avec la modification des fiches filières.

b. Offre de formation 2022-2023

- Modification de fiches filières

Mme Fiorentino.- Les demandes de modifications de fiches filières ont été présentées sous forme d'un tableau assez volumineux, de plus de 50 pages, et je remercie le pôle formation et vie universitaire, notamment Xavier Urbain et Séverine Delaunay, qui font chaque fois une instruction très fine de ces demandes de modifications, qui est loin d'être superflue. Donc ces demandes de modifications de fiches filières passent en commission de la pédagogie avant d'être présentées en CFVU et à l'occasion de la dernière commission de la pédagogie, certaines demandes de modifications de fiches filières ont été écartées. Il y a eu également des demandes de précisions. Pour mémoire, vous trouvez toutes ces demandes de modifications refusées – écartées – et demandes de précision à la fin du tableau, c'est page 50 et suivantes.

Pour les demandes de modifications qui ont été acceptées, il s'agit pour l'essentiel de réaménagement de volume horaire, d'heures de cours qui passent d'une matière à une autre, de changements d'options, d'ajout d'options possibles via l'alliance FORTHEM, de remplacement, surtout, de contrôle terminal par le contrôle continu, d'ajout aussi de précisions pour le certificat d'assiduité, ça c'est pour le DU d'Italien. Précision importante, lorsqu'il y a modification du volume horaire de la formation, c'est toujours à coût constant pour l'uB. S'il y a une augmentation du volume horaire, il est bien précisé que les surcoûts sont pris en charge par les crédits de fonctionnement des masters ou par l'alliance FORTHEM.

Ces demandes de modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de question. Dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les modifications des fiches filières transmises par les composantes à compter de la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer à la création d'un nouveau parcours du Master UBFC : mention Physique fondamentale et applications parcours Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus. Je te laisse la parole, Karen.

- Master UBFC – création d'un nouveau parcours : mention Physique fondamentale et applications parcours Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus – QuanTEEM – UFR Sciences et techniques

Mme Fiorentino.- Erasmus Mundus, Master QuanTEEM, c'est un nouveau parcours de la mention physique fondamentale et applications. Donc il y a un Master UBFC opéré par l'uB. C'est une formation internationale, qui va être structurée autour de technologies quantiques comme la photonique et les nanostructures. C'est un Master qui est destiné à recevoir des enseignements de l'uB, mais également de trois universités européennes, l'université de Kaiserslautern en Allemagne, l'université de Aarhus au Danemark et, c'est également ce qui avait été prévu dans l'accord, l'Institut de Physique et de Technologie de Moscou (MIPT). Précisons tout de suite qu'en raison du contexte, le partenaire russe a été suspendu, avec l'accord de ce même partenaire, *sine die*. Donc l'Institut de Physique et de Technologie de Moscou ne touchera aucun financement européen.

Le premier semestre de ce parcours se déroulera à l'uB pour l'ensemble des étudiants. Au cours du second semestre, les étudiants se répartiront entre l'uB et Kaiserslautern et au troisième semestre, les étudiants ont le choix entre Kaiserslautern et Aarhus selon les spécialisations. Le quatrième semestre, enfin, sera entièrement dédié au stage de Master 2.

Le parcours quanTEEM est exclusivement ouvert sur dossier pour des étudiants qui ont obtenu une licence ou un Bachelor en physique, en sciences physiques à l'uB ou dans une autre université française ou étrangère. L'avis sur le dossier est donné après examen par une commission de validation des acquis. Le financement de ce Master est essentiellement un financement européen. 750 euros seront versés par étudiant et par mois et un ratio, donc, a été fait entre les universités qui sont parties à ce projet en fonction du nombre d'heures de cours dispensées à partir de septembre 2022. La première promotion devrait être reçue à l'université de Bourgogne, sachant qu'un certain nombre de cours à distance et à l'uB seront mutualisés avec les autres parcours du Master physique fondamentale et applications.

Ce nouveau parcours Master QuanTEEM a été adopté à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver pour le Master UBFC mention physique fondamentale et applications la création du parcours Master on Quantum Technologies and Engineering Erasmus Mundus - QuanTEEM de l'UFR Sciences et Techniques pour la rentrée 2022-2023 sous réserve de la validation du conseil d'administration d'UBFC.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux DIU, formations courtes de l'UMDPC santé.

Mme Fiorentino.- Il y a une demande d'accréditation du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

Mme Pucéat.- Je l'ai raté ? Oui, effectivement, il y a une demande d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée – mention « Urgence ».

c. DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé

- Demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée – mention « Urgences »

Mme Fiorentino.- L'université de Bourgogne a créé en 2019 un diplôme d'infirmier en pratique avancée, qui est un diplôme qui confère le grade de Master, c'est un diplôme en deux ans. Et, suite au décret d'octobre dernier, l'UFR Sciences de Santé souhaiterait développer une nouvelle mention de ce diplôme, la mention « Urgences », destinée à prendre en compte les spécificités du parcours patients, et puis aussi, il faut bien le dire, à lutter contre la désertification de certains territoires.

Ce cursus s'appuiera sur l'UFR Santé de Bourgogne mais également sur le CHU. Sur le plan administratif, la formation sera portée par l'UMDPCS. La coordination de la mention « Urgences » va être assurée par le professeur Patrick Ray. Cette formation comprend à la fois des enseignements cognitifs, donc des cours magistraux en présentiel, du e-learning, des travaux dirigés, des travaux personnels encadrés avec une première année qui sera commune aux autres mentions. Le programme des quatre semestres est détaillé dans le document mis à votre disposition sur le cloud sachant que la formation repose sur une approche par compétences.

Cette mention devra accueillir 10 étudiants au maximum et une évaluation est prévue à la fin de chaque semestre et également de chaque année. Ce dispositif sera autofinancé par les recettes liées aux frais d'inscription des apprenants de formation continue et l'UMDPCS gèrera le budget de la formation.

Cette nouvelle mention de l'IPA a été adoptée à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée mention « Urgences » pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous avons une deuxième demande de modifications DU-DIU.

- Demande de modifications DU-DIU

Mme Fiorentino.- Oui, alors des demandes de modifications ont été faites pour des DU-DIU de l'UMDPCS. Tout d'abord, pour le DIU « Biologie appliquée à la procréation », il s'agit d'un changement de tarif, qui passerait de 1 200 euros à 500 euros pour s'aligner sur le tarif des autres universités partenaires.

Pour le DIU « Psychologie et pédagogie du comportement alimentaire », l'ensemble des cours va passer en distanciel (98h de cours), et il est prévu également pour le mémoire de fin d'année une note éliminatoire à 6/20, de manière à s'assurer de la qualité des compétences acquises qui doit être démontrée dans le mémoire.

Pour le DU « Plaies et cicatrisation », le docteur Vivien Moris, qui devient coresponsable de la formation, souhaite réactualiser le contenu de celle-ci en mettant en place 10h de e-learning sur des notions théoriques fondamentales. Il y a également une modification des modalités d'évaluation avec la suppression de la soutenance du mémoire.

Pour le DU « Thérapies neurocognitives et comportementales », de manière à élargir la cible du public potentiel, l'ensemble des cours sera dispensé en distanciel désormais et il y aura également l'ouverture du DIU aux chercheurs en sciences humaines et sociales et en santé sur examen du dossier.

Ces demandes de modifications DU-DIU de l'UMDPCS ont été adoptées à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les modifications apportées aux DIU « Biologie appliquée à la procréation », DIU « Psychologie et pédagogie du comportement alimentaire », DU « Plaies et cicatrisation » et DU « Thérapies neurocognitives et comportementales » de l'UFR Sciences de Santé pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Il nous reste les projets internationaux.

d. Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Un projet diplômant vous a été présenté. Il s'agit de la création d'un double diplôme entre l'IAE, licence gestion de l'IAE et un établissement de gestion à Budapest, la Budapest Business School University. La première année les étudiants doivent rester dans leur établissement d'origine, la deuxième année les étudiants vont sur le campus partenaire et la troisième année se fait sur le campus d'origine. Cela permettra aux étudiants français d'avoir à Budapest des cours en anglais. Les étudiants hongrois, eux, seront intégrés à des cours en français, sachant que les étudiants sont exonérés de frais d'inscription dans les universités partenaires.

Ont ensuite été présentés trois projets d'échanges créditeurs, simplement. D'abord, un premier projet entre l'IUT Dijon-Auxerre et la South China Normal

University (SCNU). Là, il s'agit du renouvellement d'un accord qui permet à l'IUT de Dijon d'échanger des étudiants pour des séjours d'études d'un ou deux semestres. Un second projet d'échange créditant a été présenté, concernant toujours l'IUT de Dijon-Auxerre et l'Ajou University en Corée du Sud qui, là aussi, permet des échanges pour un ou deux semestres. Enfin, a été présenté un projet d'une part entre l'ESIREM, l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IUT du Creusot et d'autre part la King Mongkut's Institute of Technology Ladkrabang en Thaïlande, qui est un renouvellement, aussi, d'accord permettant à l'ESIREM et aux IUT d'échanger des étudiants pour des séjours d'études ou des stages pour un ou deux semestres.

Enfin, ont été présentées deux annexes financières. L'une est une annexe à la convention de coopération entre l'uB et la Nanjing Tech University (NJTech), qui détaille l'organisation d'un double diplôme dans le domaine du "Computer Vision". L'autre est une annexe à la convention de coopération entre l'uB et le College du Holy Cross, qui détaille les différents services que l'uB va offrir aux étudiants du College du Holy Cross pour l'année 2021-2022, ainsi que la contrepartie qui sera versée par le College à l'uB pour ces services.

Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions ? Non, très bien, dans ce cas-là, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux travaux de la commission de la recherche. Je laisse la parole à Pascal.

IX - Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 5 mai 2022

- Demandes de subventions

M. Neige.- Merci. Donc il s'agit d'un seul point, qui porte sur une demande de financement. Cette demande est relative à l'organisation d'un colloque et la demande est à destination de la région. Il s'agit d'une demande au fil de l'eau, donc on n'a pas nécessité de classer l'ensemble de ces demandes.

Et donc celle qui nous concerne aujourd'hui est pour le montage d'un colloque qui s'intitule « Déviance, délinquance et marginalisation dans l'espace public », organisé par le laboratoire LIR3S. La subvention demandée est de 4 000 euros, pour un coût total de 8 000 euros, le différentiel étant comblé par différentes sources financières, dont l'autofinancement du laboratoire.

Mme Pucéat.- Merci Pascal. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la demande de subvention déposée par le laboratoire LIR3S auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

Le Président.- Nous vous proposons de reporter le point consacré à la feuille de route Science ouverte au prochain CA parce qu'Emmanuelle Ashta avait prévu une demi-heure pour la présenter, or nous n'aurons pas le quorum quoi qu'il arrive pour voter. Donc, désolé pour ce report. En revanche, nous avons les points B adoptés sans débat que nous pouvons aborder si vous le voulez bien. Donc Emmanuelle, je te repasse la parole.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

XIII - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Oui, donc nous pouvons voter les points adoptés sans débat, donc tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Je crois que j'avais reçu de Peggy une question ?

Mme Cénac.- C'était une question de curiosité par rapport au nombre de projets...

Mme Pucéat.- Effectivement. Dans les conventions pour approbation, on retrouve effectivement un certain nombre de lignes qui concernent l'ISAT, site d'Auxerre, à destination de plusieurs partenaires, qui sont relatifs à un projet PHC UTIQUÉ. Donc effectivement, c'est un assez gros projet qui court déjà depuis quelques années avec la Tunisie, qui a donc été financé et a débuté il y a quelques années. Ce qu'on voit ici, ce sont des versements aux collaborateurs qui font partie de ce projet-là. C'est-à-dire qu'à côté, il y a aussi quelque chose qu'on ne voit pas, qui sont des bourses de mobilité qui font partie de Campus France pour peut-être dans les 600 000 euros. Donc ça, on ne le voit pas ici, cela fait partie de Campus France. Ce que l'on voit ici, c'est l'environnement, quelque part, qui permet de fournir... il y a des projets à l'intérieur du projet et ce sont des versements qui permettent d'accommoder le fonctionnement pour des commandes diverses de fonctionnement. Voilà. C'est pour ça qu'il y a plein de lignes différentes, parce que ça fait partie de petits projets différents.

Mme Cénac.- Parce que le fait qu'il y ait plein de lignes, le total était quand même un peu conséquent, mais je ne connaissais pas ce projet, donc je suis allée sur le site d'UTIQUÉ, donc j'ai découvert un très beau projet, de belles choses, et c'est pour ça que j'ai posé une question. Ce n'est pas un élément déterminant pour mon vote, c'est juste de la curiosité de savoir à quoi correspondait ce projet que j'ignorais. Merci Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Donc je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

16 voix pour (unanimité)

XIV - Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Et dans le deuxième point du point B, nous devons juste prendre acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention puisque cela n'appelle pas de vote. Et donc nous avons terminé l'ordre du jour, à l'exception des questions diverses.

Point C : Questions diverses

Le Président.- Voilà, donc on a accéléré. Merci infiniment, Emmanuelle, pour ce rythme très, très soutenu. Simplement, on a reçu vendredi une question diverse qui a été transmise par Peggy Cénac au nom et pour le compte du SNESup-FSU national.

« Le SNESup-FSU National fait une enquête et nous demande de déposer une question diverse. Voici la question :

En tant que membre du CA de l'université de Bourgogne je souhaiterais avoir connaissance des noms des cabinets conseils ainsi que leurs missions et le montant de leurs factures auxquels la direction de l'université a eu recours, notamment pour répondre aux appels à projets ministériels des PIA ou pour la création et l'administration de la COMUE et ce, depuis l'installation de la dernière mandature. »

Alors, moi j'ai reçu la question vendredi, donc je n'ai pas pu solliciter... la réponse que je vais apporter est sous toutes réserves, en fait des souvenirs que j'ai. Sous cette réserve, à ma connaissance, aucun cabinet n'est intervenu depuis deux ans au titre de l'uB. Un cabinet a accompagné les membres d'UBFC pour les préparer au jury ISITE et dans mon souvenir, c'est bien UBFC qui a pris en charge ce cabinet. Donc on s'est préparé avec lui, il nous a posé des questions, comme devant le jury et, franchement, alors la réussite n'a pas été au bout mais, très sincèrement, j'ai trouvé que c'était très, très utile. Je n'ai aucune idée du coût qui a été facturé à UBFC. S'agissant du PIA Harmi, l'uB n'a pas été sollicitée pour financer un cabinet et, en tout cas, enfin, toujours à ma connaissance, et toujours avec des précautions et en réalité je ne sais pas aujourd'hui si un cabinet est intervenu pour ce PIA. Pareil pour SAPS, pareil pour les autres. Aujourd'hui, je n'ai pas d'information. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'intervention d'un cabinet.

Mme Cénac.- Merci pour votre réponse. J'ai expliqué à Emmanuelle Pucéat que j'avais eu la demande assez tard. Je ne sais pas quel est le degré d'urgence au niveau du SNESup. Moi, en l'envoyant vendredi, je ne la considérais même plus comme une question faute de délai d'instruction de la question mais éventuellement peut-être pour le prochain CA, s'il n'est pas trop tard pour le SNESup auquel cas je vous le dirais.

Le Président.- Je ferai une réponse complémentaire, qui infirmera peut-être en partie ou au contraire confirmera ce que je dis. Mais, à ma connaissance... en tout cas moi, je n'ai jamais sollicité en tant que Président un cabinet pour intervenir dans les PIA, pour les affaires de la COMUE, etc. Non.

Mme Cénac.- Merci.

Le Président.- La seule expertise, c'est l'audit extérieur qu'on a diligenté pour le SSU. Voilà. Ça, en revanche, oui, pour le reste, non, à ma connaissance.

Il me reste à vous remercier infiniment pour votre patience et votre compréhension. Ce CA a été bousculé, son ordre du jour a été bousculé, l'ordre annoncé n'a pas été tout à fait respecté, mais néanmoins il a été mené de main de maître, cet ordre du jour, par Emmanuelle Pucéat, donc merci à vous toutes et à vous tous, merci à Emmanuelle Pucéat spécialement et merci à Emmanuelle Ashta à qui nous avons demandé de décaler son intervention lors du prochain CA. Merci à elle pour sa compréhension. Et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi et surtout bonnes réunions, je crois que tout le monde a plein de choses à faire sur le reste de l'après-midi.

Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous, au revoir.

- : - : - : - : -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h50

Le Président



Vincent THOMAS